

VOIX universitaires

i. a. lausanne

vingt et unième année

avril 1969

organe mensuel de l'union des étudiants lausannois



Le système des examens, tel qu'on le connaît chez nous, tend progressivement à perdre sa fonction de contrôle au profit de celle de sanction.

L'épreuve devient marchandage contre le temps, où s'échangent de fausses valeurs à des prix truqués.

Et que nul ne s'arroge d'ailleurs le monopole de la bonne foi.

A l'actif du système : les moyens d'une sélection nécessaire, l'inexistence d'autres moyens de contrôle adoptés et approuvés par tous. Au passif du système : à chaque session, le même cortège d'amertumes, de rancœur, de révoltes et d'injustices.

Certes, ce n'est pas d'aujourd'hui que date la mise à ban d'examen à subir en trois semaines, épreuve au sens strict du mot, où étudiants et professeurs sont livrés aux risques d'une maladie. Mais pourquoi des réformes qui semblent indispensables pour limiter au maximum le risque d'impondérables, ne sont-elles pas instituées, apportant ainsi quelques garanties ?

Pourquoi tous les examens oraux ne sont-ils pas publics ?

Pourquoi les étudiants n'ont-ils aucun moyen d'intervention, ne serait-ce au moment des délibérations de la commission d'examens ?

Dans un système qui tend à considérer l'examen comme moyen disciplinaire et répressif, l'accusé permanent à la merci d'un état psychologique difficile ou d'une situation financière en équilibre instable, n'a-t-il droit d'être entendu que pendant la phase de l'instruction et non dans celle de jugement ?

Jean-Pierre REIST.

389523

Bibliothèque Cantonale
Universitaire
Palais de Rumine
1005 Lausanne

ABONNEMENTS AUX VU

Abonnement Fr. 6.—
de soutien dès Fr. 10.—

CCP 10 - 146 77

QUE
FAITES-VOUS
LE JEUDI
DE 17-19 h. ?

DÉLAI
RÉDACTIONNEL
DU
PROCHAIN
NUMÉRO
VU

15 MAI

Uniréforme a décidé de concentrer son action uniquement à l'université. Tous ses membres sont des étudiants de la « Cité » qui travaillent dans ce cadre bien précis. Les problèmes qui se posent à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ne nous touchent donc que dans la mesure où ils nous concernent directement. Or celui de la loi sur les EPF nous apparaît intéressant à plus d'un titre.

Tout d'abord, il nous offre l'exemple d'une mauvaise loi universitaire, tant par son contenu, très insuffisant du point de vue de la participation, que par la manière dont elle a été faite : sans consultation des principaux intéressés, les étudiants ; reprise presque intégrale du texte de 1854. Mais l'intérêt de cette loi réside aussi dans la procédure de référendum qui est en cours. A l'heure où pratiquement tous les cantons universitaires sont en train de modifier leur loi sur l'université, le référendum lancé par les polytechniciens zurichois offre un exemple dont nous devons tirer le meilleur profit pour l'avenir. Nous serons peut-être obligés de lancer à notre tour un référendum contre la loi vaudoise, qui sait ?

L'objet de cet article ne sera pas d'analyser les controverses politiques et doctrinales qui agrémentent nos quotidiens lausannois. MM. Chevallaz et Guisan s'en donnent à cœur joie, sans pour autant apporter des lumières sur l'objet même de la consultation, sans que l'électeur, en définitive celui qui tranchera, ne soit plus avancé après la lecture des « Controverse polytechnique » (article de M. Chevallaz dans la « Feuille d'Avis » du 22 mars) ou « Manque de sérieux » (article de M. Guisan dans la « Gazette » du 22 mars).

Il nous paraît plus intéressant d'observer ce qui se passe chez les étudiants. Pour éclairer nos vues, nous avons lu les dernières VU, particulièrement l'éditorial et l'article d'un étudiant progressiste de Zurich ; nous en extrayons ces deux passages : « En bref, le but de cette campagne ne sera pas d'obtenir le rejet de la loi sur les EPF, mais de susciter un large débat et une prise de conscience par toute la population des problèmes de la formation et de sa finalité » (M. Porchet). « L'orientation générale va dans le sens d'une discussion aussi large que possible des problèmes de l'université et spécialement du rapport entre la société actuelle et les institutions universitaires » (M. Berger).

On conclut de ces deux citations que le référendum n'est qu'un prétexte.

Nous nous sommes aussi penchés sur l'information en provenance de l'UNES. Dans son bulletin de janvier, on trouve : « ... La campagne ne devra pas se limiter à la lutte contre la loi des EPF ». Enfin dans le No 1 de l'« Organe d'information sur le référendum » (venant de Neuchâtel !), on peut lire : « Pourquoi voter non ? Pour aider les parlementaires à voir clair.

UN RÉFÉRENDUM...

...POUR QUOI ?

Une occasion unique nous est donnée de nous exprimer contre un système qui doit être renouvelé.

Schématisons un peu le problème en posant une alternative, qui nous est d'ailleurs suggérée par les lectures qui précèdent :

- Ou le référendum n'est qu'un prétexte (et c'est le sens des articles cités)
- Ou le référendum concerne tout d'abord et principalement la loi sur les EPF ; la tâche de ceux qui y sont opposés étant de montrer aux citoyens-votant les défauts d'une telle loi.

Quant à nous notre choix est fait. Nous nous opposons à cette volonté de faire du référendum un référendum-prétexte. En effet, un rejet sur la base de la propagande qu'on nous propose signifierait pour le peuple suisse :

1. Que la loi est bonne.
2. Que notre système d'enseignement l'est aussi.
3. Que nos institutions sont acceptées telles quelles par la majorité du peuple.

Allons donc ! Peut-on croire sincèrement qu'il en sera autrement en juin si nous adoptons cette argumentation ? Plus même : peut-on en deux mois poser le problème sur une échelle aussi vaste et avoir quelques chances de le discuter (ne parlons même pas de solution) ? Il existe un problème de l'enseignement en Suisse ; ce serait s'en moquer que de penser le ramener à un vote après quelques jours de discussions.

Nous rappelions, au début de cet article, le travail qui se fait dans chaque canton universitaire pour la révision des lois sur les hautes écoles. C'est à notre sens à ce niveau que doit s'effectuer l'information de la population. C'est d'abord sur le plan cantonal qu'on doit instaurer le dialogue. Si la loi sur les EPF est venue troubler un ordre normal, en posant le problème premièrement sur le plan fédéral, elle ne peut, elle ne doit être

utilisée comme « quitte ou double ». Ceux qui veulent à travers elle « montrer au peuple combien notre système doit être renouvelé », non seulement se moquent des conséquences réelles de la votation sur le plan des deux écoles (pouvoir dictatorial établi et sanctionné par le peuple), mais encore, ils risquent de faire échouer dans les cantons universitaires les efforts sincères que beaucoup d'étudiants font remarquer par leurs interventions sensées.

Ceux qui travaillent à la loi vaudoise sur l'Université n'ont pas besoin de supporter le poids de cet échec certain, causé par quelques « globalisants » aux idées générales certes, fondées, on peut en douter.

Si le problème posé le 1er juin aux citoyens concerne, comme ce devrait être le cas, la participation des étudiants à la gestion des EPF, les chances de succès du référendum sont certaines. Souhaitons que les étudiants responsables s'attachent à cet objet, déjà suffisant pour une campagne de deux mois à peine.

UNIRÉFORME.

Voix Universitaires

Rédaction :

Marie-José Herzog
Martine Lamunière
Jacques-François Brand
Philippe Bridel
Michel Porchet

Administratrice :

Mady Schilt

Publicité :

AGECITE, rue de l'Université 24

Imprimeur :

Imprimerie Vaudoise, Lausanne

On sait que le comité central du parti radical vaudois n'a pas tari d'éloges à l'égard de la loi fédérale sur les écoles polytechniques. Quels sont donc les arguments que les dirigeants radicaux avancent en faveur de l'acceptation de cette loi par le peuple ?

1. **Efficacité** : on ne peut laisser les EPF vivre sans base légale, il importe donc d'accepter la loi, puis d'apporter d'éventuels aménagements par voie réglementaire.

A notre connaissance, l'EPFL n'a pas encore fermé ses portes et on nous assure que le corps enseignant serait mieux rétribué... De plus une coordination EPFL — Université de Lausanne a été instituée par la Confédération et l'Etat de Vaud. Cela s'est fait au nom de l'efficacité et

La loi sur les EPF et les radicaux vaudois

sans base légale. Donc l'argument « efficacité » est infirmé par ceux-là mêmes qui l'invoquent.

2. **La loi est bonne** : elle permet le développement harmonieux des écoles et la participation des étudiants.

Cet argument n'est pas un argument esthétique, mais il révèle sous son aspect sympathique la conception de la démocratie qu'ont les radicaux. Au terme de la loi, la « participation » ne saurait guère être qu'une faveur accordée d'en haut aux étudiants par le canal des associations que les autorités estimeront « représentatives ». Quant au développement harmonieux, dans l'intérêt de qui est-il conçu ? L'étude du troisième argument permet de répondre à cette question.

3. Le rejet de la loi renforcerait les technocrates centralisateurs de Zurich au détriment de l'autonomie de l'EPFL (« Romands unissez-vous contre les vilains gnomes zurichois »...).

L'intérêt défendu par le parti radical n'est pas l'autonomie de l'EPFL, mais la conservation de certains leviers de commande industriels face aux concentrations économiques dans la région zurichoise. Le rapport de force économique est défavorable à la classe dirigeante vaudoise, c'est pour cela qu'elle fait appel au peuple... Il devient dès lors clair que le Oui préconisé par les radicaux vaudois a pour but d'esquiver un véritable débat sur les EPF, débat qui s'élargirait précisément aux problèmes des structures politiques et économiques et du pouvoir. Les arguments radicaux sont des sophismes destinés à la conservation de la situation acquise.

1 Sources :

Communiqué radical (FAL 26 mars).

Le billet de G.-A. Chevallaz (FAL 22-23 mars).

J.-Fr. BRAND.

L'ORDRE À LAUSANNE

La « Fête à Lausanne » 1968 ayant été un succès, il a été décidé de remettre ça cette année sans « stands politiques » toutefois. Il est prévu en contrepartie d'organiser un stand de la PMI (police mobile intercantonale) et d'inviter quelques groupes étrangers : CRS français, occupants soviétiques de Tchécoslovaquie, l'amicale des anciens SS, etc.

A propos de la loi sur les EPF

Le texte qui suit n'est qu'une opinion personnelle sur le problème de la loi. Je crois cependant que cette opinion est étayée par une assez bonne connaissance du sujet : j'ai fait partie du comité référendaire en décembre et plus récemment assisté à une assemblée de l'UNES (consacrée en partie à la loi), à un débat de la SIA à Berne avec M. Cosandey et fais partie des commissions information et règlement interne de l'EPF de Lausanne.

D'entrée, ma position :

IL FAUT REFUSER LA LOI PROPOSÉE.

Voyons pourquoi :

1. Forme de la loi :

La loi proposée est une reprise quasi textuelle de la loi du Poly de 1854. On l'a simplement adaptée au fait qu'il y a deux écoles ! Ceci n'est pas une affirmation gratuite. M. Baechtold, conseiller national, qui a pris part à l'élaboration de cette loi, me l'a affirmé au congrès de la SIA à Berne. Il nous a dit : « Nous avons le choix entre une réforme complète de la loi du Poly et une simple adaptation au fait qu'il y a deux écoles. Nous avons choisi la deuxième solution, pensant réformer la loi plus tard. Vous voulez, Messieurs, les étudiants, réformer la loi dès aujourd'hui ; vous avez raison et j'appuie votre action démocratique contre la loi. » (Traduction résumée de son discours en allemand). Ainsi un des membres de la commission qui a élaboré la loi approuve les étudiants qui font le référendum !

2. Fond de la loi :

Comme l'a souvent dit M. Cosandey, la loi n'interdit pas une gestion libérale de l'Ecole, et cela, je le crois aussi. Mais

deux arguments fondamentaux font perdre à cette affirmation sa valeur :

— La gestion de l'Ecole reste, par la loi proposée, une question de personnalité de ses dirigeants. Un « bon » directeur (entendez par là progressiste) peut nous accorder avec « gentillesse » certaines responsabilités dans l'Ecole et un « méchant » directeur (entendez par là réactionnaire) peut nous museler et « faire régner la terreur »... Or une loi est une chose qui n'intervient pas quand tout va bien et qui doit pouvoir défendre les droits et exiger l'exécution des devoirs en cas de coup dur. (Ce ne sera pas Me Derron qui me contredira).

— On ne défend pas d'accorder à l'étudiant certains droits mais on est loin de la volonté d'accorder ! Résultat : la grosse masse des étudiants, qui ne s'est jamais préoccupée des problèmes de gestion et autres, va continuer à s'en fiche éperdument ! Alors que les études sont l'occasion unique de prendre contact avec ces problèmes avant d'entrer dans la vie pratique. Quelques ingénieurs nous ont d'ailleurs déclaré le printemps passé, lors des assemblées que les principaux problèmes dans les entreprises sont ceux de gestion.

Je résume ma pensée. Il faut une loi qui permette et oblige chaque étudiant à décider de son enseignement, en accord avec le professorat ! Ainsi l'on formera dès les études des hommes capables de décisions et responsables.

R. DURUSSEL,
délégué Génie Rural,
EPF Lausanne.

XIV^e Festival international de Lausanne 29 avril au 26 juin

Le Festival international de Lausanne, qui a pris rang parmi les plus grands, pourrait être défini : « Festival de l'éclectisme et de la qualité ». Cette très importante manifestation pré-estivale annuelle présentera en 1969 une ampleur jamais atteinte : 9 concerts, 4 opéras, 4 ballets. Comme chaque année, les organisateurs du Festival mettent gracieusement à la disposition des étudiants une série de 200 places, réparties dans toute la salle, au prix unique de 6 francs. Que le directeur du Festival, M. Manuel Roth, et ses collaborateurs en soient ici chaleureusement remerciés au nom de tous les étudiants mélomanes.

Les billets à prix réduit peuvent être obtenus dès lundi 21 avril au bureau de l'AGECITE ou commandés au bureau de l'AGEPUL, pour les concerts suivants :

Mardi 6 mai à 20 h. 30 : Ensemble vocal de Lausanne, Orchestre de chambre de Lausanne.

Samedi 17 mai à 20 h. 30 : Orchestre national de l'ORTF, Paris

Lundi 19 mai à 20 h. 30 : Orchestre national de l'ORTF, Paris

Mercredi 21 mai à 20 h. 30 : Orchestre national de l'ORTF, Paris.

Vendredi 23 mai à 20 h. 30 : Orchestre national de l'ORTF, Paris

Vendredi 6 juin à 20 h. 30 : Cincinnati symphony orchestra et Chœurs de l'Université de Miami.

Des billets à prix réduit seront mis en vente ultérieurement pour les opéras et les ballets. Consultez les affiches. Programme complet à disposition aux bureaux des AGE.

Nous reviendrons sur cette importante manifestation dans nos prochains numéros.

DIAVOX ♦ Institut moderne de langues

Avenue de Beaulieu 19 - Téléphone (021) 34 78 34

**Français**

Pour étrangers : cours du CREDIF et BESANÇON

Anglais - Allemand

Cours du Centre de linguistique de Besançon

Laboratoire de langues

Stages complets et intensifs de 11 semaines (330 heures)

Externat : tous âges dès 16 ans

LA RÉALISATION DE VOTRE THÈSE

Nous l'avons étudiée pour vous

Nous vous présentons
deux systèmes nouveaux
et économiques

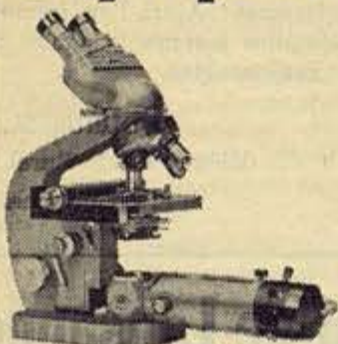
La composeuse IBM.
Ce texte vous donne un aperçu
de ses possibilités.
Grâce à la gamme de ses caractères
— normaux — gras et *italiques* —
elle réalise sans peine
toutes les gradations usuelles.

$$R_{\text{opt}} = \sqrt{\frac{d_h h_{11}}{h_{22}}} = R_g$$

et si *votre thèse* comprend
de nombreuses formules mathématiques,
que pensez-vous de celle-là
composée en un cinquième du temps
requis par les moyens conventionnels ?

Imprimerie La Concorde
1000 Lausanne
Terreaux 29-31
Téléphone 021/23 92 95

Olympus - microscopes depuis 1919!



Olympus - microscope mod. EC-BI-1

binoculaire avec platine réglable CS, tube
binoculaire 1:1, condensateur sur crémaillère
N.A. 1.25, 4 objectifs achromatiques 4x, 10x,
40x et 100x (immersion à huile), 1 paire d'ocu-
laires grand'angulaire WF 10x, œillères,
housse en plastique et coffret en bois avec
lampe bas-voltage 6V/30W avec 3 am-
poules, filtre et transformateur réglable
220 V, 1 flacon immersion à huile

Après la déduction du rabais d'étudiant, net
seulement Fr. 1687.—

5 ans de garantie

livrable du stock

Offre extraordinaire aux étudiants



Olympus

microscope de recherche mod. EHC-BI-1

binoculaire, statif EH avec revolver quintuple,
platine réglable CS, tube binoculaire 1:1,
condensateur sur crémaillère N.A. 1.25, 4 ob-
jectifs achromatiques 4x, 10x, 40x et 100x
(immersion à huile), 1 paire d'oculaires grand'
angulaire WF 10x, œillères, housse en plas-
tique et coffret en bois, **lampe bas-voltage**
6V/30W incorporée, avec 3 ampoules,
filtre et transformateur réglable 220 V,
1 flacon immersion à huile

Après la déduction du rabais d'étudiant, net
seulement Fr. 1905.—

des références les meilleures

Représentation générale: **Weidmann + Sohn**, département instruments de précision Gustav Maurerstr. 9, 8702 Zollikon, téléphone 051/ 65 48 00

Démonstration et renseignements chez: **T. Nilson**, maître opticien, place Palud / rue Saint-Laurent 6, Lausanne, téléphone (021) 22 91 14.

LA PAPETERIE MODERNE SPÉCIALISÉE POUR TOUTES VOS FOURNITURES

A. KRIEG + CIE

papeterie meubles de bureau articles techniques

6. RUE CENTRALE · 1002 LAUSANNE

RABAIS 10 % À TOUS LES ÉTUDIANTS

LE DÉCLIN du CORPORATISME ÉTUDIANT

DES STATUTS

Annoncée au mois de décembre, la réforme nécessaire des statuts de l'AGECITE entre dans la phase cruciale de la discussion des projets présentés. Le président de l'AGECITE en soumet deux aux réflexions de l'Assemblée des Délégués et de leurs mandants.

Le premier consacre le principe de l'adhésion non-obligatoire à l'Association, permettant ainsi à la fonction dite politique de l'Association de ne plus être entravée par les questions de représentativité ; partant du principe qu'il est illusoire de vouloir à tout prix « activer » ce qui ne veut pas l'être, il fallait cependant donner la possibilité, à ceux qui le tenaient pour nécessaire, d'exercer une action politique dans le cadre de l'Association.

Autre principe : la garantie de continuité des services sociaux (logement, travail, voyages, information) de l'AGECITE. En cas de dissolution ou de gripage des institutions de l'AGECITE, les services dirigés actuellement par le bureau seraient assurés de fonctionner, et ce sous le contrôle de l'Assemblée des présidents d'associations de facultés et d'écoles.

Le second projet présenté conserve le principe de l'adhésion obligatoire. Il fait de l'AGECITE une Association détachée de toute prise de position politique, ne lui conservant qu'un caractère social.

La mise à disposition de services indispensables à la vie étudiante est ainsi dégagée de toutes les fluctuations que peut apporter une vie universitaire engagée dans ou contre le sens de la contestation.

Ces deux projets seront donc soumis à l'Assemblée des délégués. Ceux-ci devront les avoir discutés au sein de leurs assemblées de facultés ou d'écoles.

Le président,
Jean-Pierre Reist.

Les associations générales d'étudiants de Suisse romande vivent ou crevotent (au choix). L'AGE de Genève est morte après une année et demie de pouvoir de la droite et de pressions de la gauche. Les députés du Grand Conseil fribourgeois s'affolent un peu plus à chaque numéro du « Spectrum », organe de l'Academia (AGE) à rédaction « gauchiste » depuis la fin de l'expérience « 3e Force ». La FEN (Neuchâtel) lance un référendum contre la nouvelle loi sur les bourses qui ne consacre pas le principe de l'examen automatique de chaque cas, mais elle est moribonde. Quant aux AGEs lausannoises, nous vous laissons juger de leur décrépitude.

Le corporatisme étudiant

Les AGEs suisses sont organisées selon des principes corporatistes ce qui signifiait à l'origine qu'elles ne s'occupaient que des problèmes de l'étudiant lors de son passage à l'université, d'où le caractère folklorique ou « social » à court terme de leurs activités de départ et leur insertion dans la hiérarchie universitaire (adhésion obligatoire, approbation de certaines décisions par les autorités, etc.). Le bon fonctionnement d'une telle institution nécessitait une hiérarchie des pouvoirs au sein de ces associations (président, bureau, délégués, comités de facs, etc.).

Le mouvement syndicaliste

Dans les années 60 apparut l'ASU (Action syndicale universitaire) qui engagea une réflexion sur la démocratisation des études et sur la finalité de l'enseignement. L'action syndicale, lutte pour transformer profondément l'université, nécessitait une adhésion libre de chaque étudiant au mouvement, ce que la structure des AGEs ne permettait pas. L'ASU joua alors un rôle prépondérant à la tête des AGEs romandes et au bureau de l'UNES, mais en se bureaucratisant elle se coupait de la base et son action sur le plan national ne put se traduire qu'en motions et rapports du fait du conservatisme des AGEs alémaniques de l'époque. L'ASU abandonna peu à peu la direction des AGEs romandes et y fut remplacée soit par des bureaucraties de droite, soit par des sympathisants du syndicalisme, soit par des réformistes.

Les mouvements autonomes

Le mouvement syndicaliste et la gauche universitaire cherchèrent de nouvelles modalités d'action. En tenant compte de circonstances locales, on vit se développer des mouvements d'assemblée attirant nettement plus d'étudiants que les tentatives précédentes (groupes de travail de l'ASU ou parlementarisme des AGEs). Les mouvements autonomes se sont créés sur des thèmes d'action différents d'une université à l'autre et c'est là que réside leur succès dans la masse étudiante. On ne pouvait en effet engager un grand nombre d'étudiants dans une réflexion que sur la base de faits précis. Cette évolution a sonné le glas des AGEs romandes qui ne peuvent plus compter sur l'appui de la fraction la plus active de la masse étudiante.

Le mouvement en Suisse alémanique

Le lent glissement à gauche qui se dessinait depuis un certain temps dans les AGEs alémaniques s'est accéléré en été 1968 et on peut comparer leur situation à celle des AGEs romandes du temps de l'ASU avec une différence notable : les bureaucraties étudiantes alliées à d'autres groupements ont su mobiliser les étudiants sur l'affaire du poly ou sur la préparation de nouvelles lois universitaires. Ce qui manque au mouvement en Suisse romande (continuité, coordination) est assuré en Suisse alémanique par l'utilisation de la structure des AGEs et de l'UNES. Mais il semble assez ridicule de renforcer encore un peu plus la structure de l'UNES (vide du côté romand) en la parlementarisant par l'institution d'un conseil des délégués après l'avoir technocratisée (membres du bureau exécutif à plein temps), le tout coiffé par l'institution d'un droit de référendum et d'initiative, bref la caricature d'une caricature suffisamment connue de la démocratie...

Jacques-François BRAND.

Dans ce numéro des « VU », gros battage autour du problème de l'AGE ! Pourquoi ? La situation n'est-elle pas normale et l'AGE ne fonctionne-t-elle pas convenablement ?

Un président a été élu, un groupe de travail s'occupe de la préparation du Dies Criticus, d'autres de la loi sur l'Université, du problème des bourses, le recteur consulte les étudiants, qu'y a-t-il donc qui « cloche » ?

Pensez-vous qu'en fait ces groupes et ce président, dans l'élaboration de leur opinion, ont tenu compte de la vôtre ? N'avez-vous pas, vous aussi, mot à dire dans les discussions et votre opinion ne doit-elle pas peser sur les décisions ?

Si l'on veut que ces décisions soient prises dans l'intérêt de tous les membres de la communauté universitaire, les représentants des enseignants doivent avoir pour interlocuteurs des représentants authentiques des étudiants. Au lieu d'une présence nécessaire, il y a actuellement absence étudiante. Si cette absence n'est pas encore cruellement ressentie, c'est que les structures actuelles continuent cahin-caha sur leur lancée, grâce à quelques rescapés illuminés, encore conscients de l'urgence et de la gravité des problèmes. Ces « structures actuelles » ne peuvent exprimer la volonté commune des étudiants.

1. Le bureau actuel, composé de 12 membres si l'on compte les assesseurs, est trop lourd pour être efficace, et manque d'homogénéité. Il est élu au second degré par une assemblée des délégués souvent ignorante et indifférente. Il faut le remplacer par un organe homogène et dynamique, qui puisse animer la vie universitaire par des options claires et responsables.

2. L'assemblée des délégués (plus de 30 membres) est juridiquement toute-puissante ; en fait c'est un organe lourd et paralysant : Vu son nombre, elle ne peut pas se réunir fréquemment et rapidement ; elle n'a pas de fonction motrice car elle est mal informée des positions de la base et du bureau. Elle n'assume pas non plus réellement le contrôle des activités de ce dernier.

3. L'étudiant n'a aucun moyen simple et direct d'action et d'influence sur la politique universitaire. D'où son désintérêt et son découragement. Plutôt que de bâtir le système sur l'illusion que l'étudiant est « représenté » par son délégué, il faut lui donner la possibilité de s'exprimer et d'avoir une influence directe.

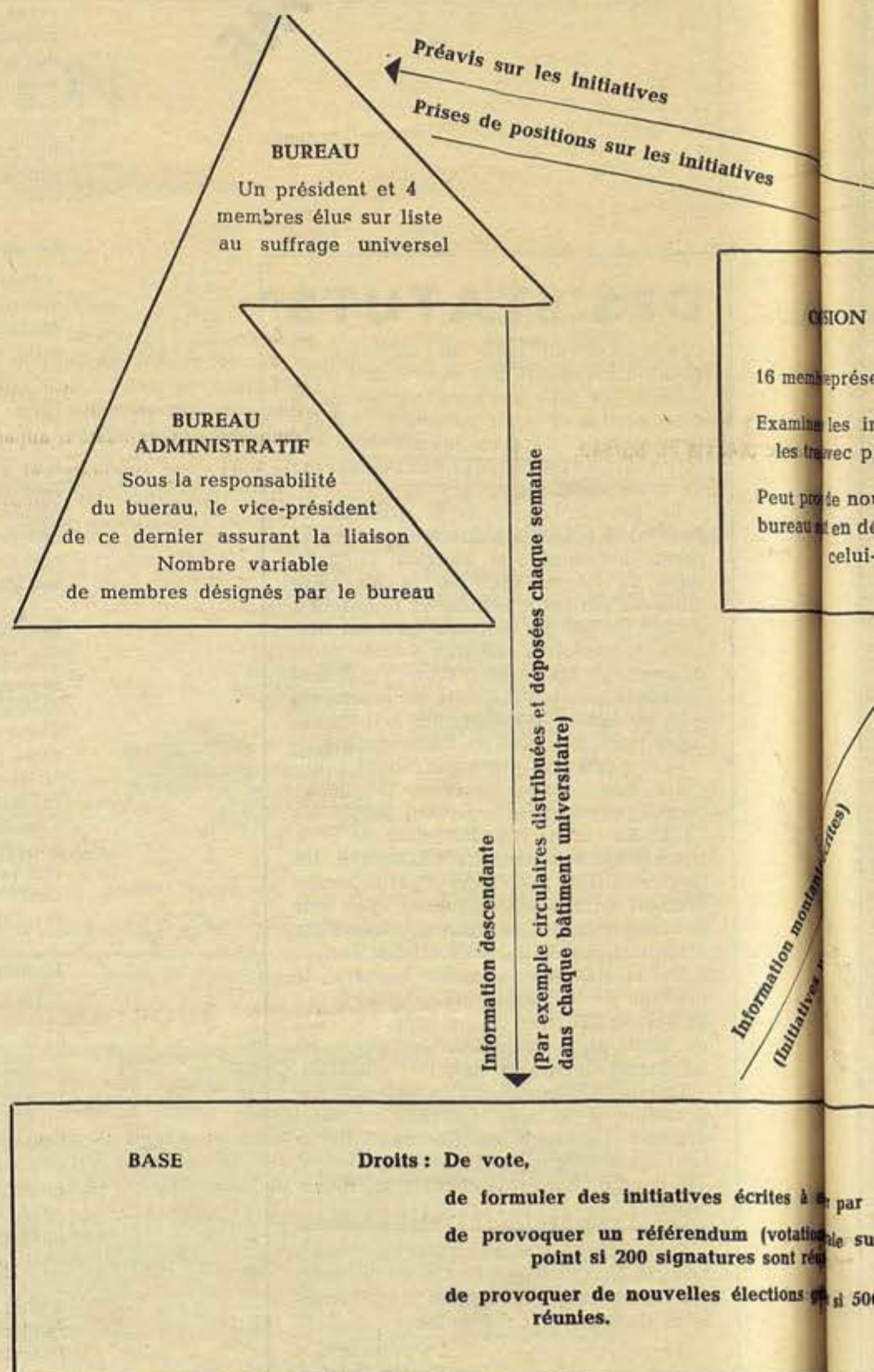
Pour pallier ces défauts et dénouer la crise actuelle, nous proposons de nouvelles structures, reposant sur les 4 principes suivantes :

- L'information de la base est vitale. Elle doit être plus développée qu'actuellement, sans être plus volumineuse, plus attrayante, et son flux doit être accéléré.
- Chacun doit pouvoir s'exprimer et avoir une influence directe sur les principes ou les modalités de la politique estudiantine.
- Les structures doivent être légères et permettre une action rapide, efficace et dont les options soient claires ; le système doit avoir un moteur.

— La base doit avoir une fonction d'arbitre suprême de contrôle (le système doit avoir un frein) et un rôle qui sta-

tue en dernier ressort chaque fois qu'elle en exprime le désir. Cela nous conduit au schéma suivant :

Propositions pour une nouvelle AGE



1. La base

Nous avons opté pour le système de l'adhésion obligatoire pour les raisons suivantes :

- Raisons financières ;
- On ne peut dissocier l'AGE sociale (dont l'adhésion serait obligatoire et automatique) et l'AGE « politique » (dont l'adhésion serait libre), car le social est lié et déterminé par le politique ;
- Les structures que nous proposons permettent la participation directe de chacun, qu'il n'y a aucune raison de lier à une inscription préalable.

En conséquence, la base se définit comme étant l'ensemble des étudiants immatriculés. Elle est souveraine. Pour

exercer sa souveraineté, elle dispose de trois procédés simples :

a) **Le droit d'initiative** : C'est un droit INDIVIDUEL, que chacun peut exercer devant la Commission en déposant une initiative écrite, quelle qu'elle soit. Il est à noter qu'une initiative individuelle peut être signée par plus d'une personne, ce qui lui donnera moralement (et non formellement) un plus grand poids. La Commission, qui reçoit les initiatives, donne un préavis (favorable ou défavorable) avant de les transmettre au Bureau.

b) **Le droit de référendum** : Existe en cas de désaccord soit entre le Bureau et la Commission, soit entre le Bureau et la base. Ainsi, il appartient :

- A la base : 200 étudiants peuvent déposer un référendum contre TOUTE décision du Bureau, rendant nécessaire une consultation générale (quorum nécessaire : 25 % de votants) ;
- Au Bureau : celui-ci peut spontanément demander une consultation générale, notamment lorsqu'il est en désaccord avec la Commission.

Ce droit n'appartient pas à la Commission, qui peut cependant utiliser le moyen vu plus haut (collecte de 200 signatures).

c) **Le droit de révocation** : C'est le droit de demander des élections générales du Bureau, en cas de désaccord manifeste et prolongé entre celui-ci et la Commission ou la base. Il appartient :

- A la base : 500 étudiants ont ainsi le droit de demander que soient organisées des élections générales ;
- A la Commission : Le même droit.

2. La Commission

C'est un organe de consultation, dont la fonction principale est d'émettre un préavis sur toute initiative provenant de la base. Elle est en droit d'attendre une prise de position du Bureau sur chaque initiative transmise, prise de position qui doit être en outre motivée. Elle a aussi le droit de demander en tout temps des éclaircissements sur les activités du Bureau. Elle peut se prononcer sur tout point.

Elle comprend deux membres par faculté ou école. Chaque comité de faculté organise lui-même l'élection de ses deux représentants et d'un suppléant. En cas d'inexistence d'un comité de faculté, c'est au Bureau administratif de s'en occuper. Seuls les deux membres nommés ou leur suppléant ont voix délibérative. Ils sont chargés en particulier de recueillir les initiatives personnelles issues des étudiants de leur faculté et de les présenter devant la Commission.

Les décisions se prennent à la majorité simple. Cependant, pour exercer le droit de révocation, une majorité des trois quarts des membres nommés, représentant au moins les trois quarts des étudiants, est nécessaire.

3. Le Bureau

Il représente les étudiants face aux autorités et à l'opinion publique. Il a le pouvoir d'informer la base des problèmes relatifs à l'Université et de sa position et des initiatives qu'il prend de son propre chef.

Le Bureau est tenu de se prononcer sur les préavis de la Commission. Il a le droit d'organiser une consultation générale (cf. plus haut : Droit de référendum).

Le Bureau comprend cinq membres :

- Le président (responsabilité générale) ;
- Le vice-président (liaison avec le Bureau administratif) ;
- Deux responsables de l'information (documents d'information) ;
- Un responsable des affaires universitaires.

Seul le président est élu pour sa fonction spécifique : Le reste du Bureau répartit librement les autres fonctions entre les membres.

Lors des séances du Bureau, l'administrateur du Bureau administratif a droit à un siège à voix consultative. Les décisions sont prises par la majorité des membres, à l'exception du président. Celui-ci tranche en cas d'égalité des voix.

Le Bureau est élu en bloc par listes, au suffrage universel. C'est le Bureau administratif qui se charge de l'organisation des élections.

Le Bureau élu doit avoir réuni au moins le 15 % des voix exprimées, à défaut de quoi un second tour est nécessaire.

4. Le Bureau administratif

Il est responsable des affaires sociales. Il comprend les postes suivants (liste non limitative) : Office du travail ; logement ; accueil et loisirs ; photocopies ; bourses ; sports ; étrangers.

C'est lui qui organise les référendums et les élections du Bureau. Il se compose des responsables des divers postes d'activité spéciale ou administrative spécialement créés.

Il est dirigé par un administrateur. Le vice-président du Bureau assiste aux séances du Bureau administratif. Il prend charge tout problème politique venant s'insérer dans les affaires sociales et administratives.

Addendum : Circuit d'information

Les membres du Bureau responsables de l'information donnent chaque semaine à la base une information concise et objective, par circulaires, sur les activités du Bureau ou sur d'autres problèmes d'actualité. Pour ce faire, ils organisent la distribution de ces circulaires dans chaque bâtiment universitaire. Cette information est développée une fois par mois dans l'organe officiel des étudiants. Quant à l'information montante (base-Bureau), elle circule par l'intermédiaire des initiatives examinées plus haut.

UNIREFORME

MISSION DE PRÉAVIS

représentants par faculté).

amine les initiatives écrites et
es avec préavis au bureau.

at pro de nouvelles élections du
reau en désaccord grave avec
celui-ci.

on montant-écrites)
initiatives

s à par la commission,
otation sur n'importe quel
nt rées
ons q' si 500 signatures sont



Bijouterie - Horlogerie de l'Université

GRANGIER & Cie, fabricants

Grand choix de montres et bijoux
Rabais sur présentation de la carte d'étudiants
Place de la Riponne 10 - Téléphone 23 60 50
(Bâtiment Mövenpick)

Tous les procédés d'impression
composition pour thèses,
prospectus, etc.

L. ROCHAT S.A.

Atelier de reprographie
1004 Lausanne
Chaucrau 3 - Tél. 22 65 71

PHOTO CINE DISCOUNT s.à.r.l.
11-13 rue de Bourg LAUSANNE
tél. 22.88.77

Radio - TV
Hi-Fi Stéréo

Rabais :
10 à 40 %



LA TÉLÉVISION

REFLET DE L'ACTUALITÉ MONDIALE
REPORTAGES

VARIÉTÉS - THÉÂTRE - SPORTS

Louez un téléviseur GRUNDIG
depuis 25 francs par mois suivant le modèle.

**RADIO
SONORA**

**VSRT
SERVICE**

HEUSSER-ROCHAT - LAUSANNE
16, rue des Terreaux - Téléphone 23 55 27



des verres

qui foncent

au soleil ?

Renseignez-vous chez
NILSON maître-
opticien
Place Palud - Rue Saint-Laurent 6
021 - 22 91 14 LAUSANNE

**papeterie
st-laurent**



Charles Krieg

5, RUE HALDIMAND
1000 LAUSANNE 17

TÉL. 021/23 55 77

VOUS OFFRE

choix - qualité - prix étudiés -
service compétent et

10 % SUR VOS ACHATS

COIFFURE

DAMES
MESSIEURS

Salon Pierre

Tél. 22 90 09
Nouveau bâtiment, place Riponne

tip-top

**Chemises
express**



Lavage + Repassage express
Nouvelle adresse : 7, rue Mercerie

L'UNES

joue les prolongations

Le congrès annuel de Genève avait sombré dans les querelles de mots, les interventions grammaticales, les envolées cogestionnaires et tout le baratin que laissait prévoir un ordre du jour trop ambitieux. En dépit du batage, du tapage et du ramage qu'avait fait autour de lui notre valeureuse presse écrite et parlée, fort peu de décisions avaient été prises. C'est pourquoi il a fallu jouer des prolongations le samedi 1er mars à Berne, auxquelles le soussigné a eu l'honneur de participer, seul délégué de l'AGECITE, et en l'absence de tout Genevois et de tout Neuchâtelois.

Première constatation : L'UNES est en mains suisses allemandes ! A qui la faute ? C'est difficile à dire. Mais en tout cas, le petchi qui règne dans les AGE romandes n'y est pas pour rien. Les naïfs qui s'imaginent en toute bonne foi que du néant surgira la lumière devraient se rendre compte de la conséquence de leur attitude : les décisions se prennent sans Romands !

L'UNES sort du trou

Pendant bien des années, l'UNES était un peu comme un monstre du Loch Ness, qui apparaissait de temps en temps à la surface, provoquait quelques remous, puis replongeait dans les tréfonds, pour des mois. Organisme en crise quasi permanente, elle n'avait de toute façon qu'une importance limitée, vu la prépondérance du cantonal en matière universitaire.

Mais cette situation se renverse. La faiblesse lamentable et la carence totale d'idées politiques de certains gouvernements cantonaux (au nombre desquels celui de Vaud figure au premier rang) ont provoqué la fédéralisation que vous savez. Bien ou mal, peu importe : c'est fait. D'office, l'UNES voit son importance croître :

aux nouveaux organismes fédéraux, il faut un interlocuteur étudiant plus fort à ce niveau.

A Berne, ce revirement s'est confirmé. Le bureau, formé bien entendu exclusivement de Suisses allemands (à défaut d'autres candidatures) semble plein de bonnes intentions. Même s'ils n'ont pas encore eu le temps de réaliser pratiquement de grandes choses, Franz Marty et son équipe semblent avoir des idées et de l'énergie, même si leur style « manager » déplaît à certains qui préféreraient le style romantico-positiviste de l'UNEF.

Nouvelles structures

Les décisions prises à Berne sont d'importance :

Premièrement, une réorganisation a été votée, dont l'élément le plus important est la suppression de l'« assemblée des délégués » et son remplacement par un « conseil des délégués ». Dans l'ancienne assemblée, les sections (différentes universités ou hautes écoles suisses) avaient un nombre de représentants variable selon leur nombre d'étudiants (un peu comme dans notre assemblée des délégués de l'AGECITE). Qu'une section soit représentée lors d'une séance par un ou par 5 délégués ne changeait rien à son poids pour le vote. Dans le nouveau conseil des délégués, il n'en ira plus de même : Chaque section sera représentée par 3 membres quel que soit le nombre d'étudiants qu'elle compte. Pour les votes, on tiendra compte de deux choses : les voix des membres présents, et les voix « pondérales » (calculées en fonction de l'importance de la section). Après quelques hésitations, il a été décidé que si un délégué était absent, ses voix pondérales ne se reporteraient pas sur les délégués présents. Concrètement, cela veut

dire que si, comme à Berne, l'AGECITE n'était représentée que par un seul délégué, elle n'aurait plus qu'un poids d'un tiers, au lieu d'avoir comme maintenant une voix de section complète. C'est assez normal. Mais, cela veut aussi dire que tant que les Romands n'enverront que des délégations squelettiques, ils seront encore plus mal représentés qu'avant. Décidément, l'UNES s'« embourbinise » ! Mentionnons toutefois qu'anciennes et nouvelles structures coexisteront pendant une période d'essai d'une année.

Deuxième point : jusqu'alors la « base » n'avait aucune influence directe sur les décisions de l'UNES, qui apparaissait comme un fantôme lointain. Dès maintenant, 250 étudiants pourront formuler une demande ou opposer un veto à toute décision du conseil. Celui-là ne pourra être levé que par une seconde votation du conseil. D'autre part, 100 étudiants pourront user d'un droit d'initiative. Que chacun en prenne bonne note !

Troisième point : l'assemblée a adopté le programme en dix points du bureau. Inutile de les exposer ici ; ce serait trop long. Ils visent entre autres à développer l'information montante et descendante, à organiser la coopération et la coordination entre étudiants, à développer la recherche des conceptions théoriques et pratiques à la base d'une politique cohérente, à soutenir la campagne pour le référendum. C'est du bon travail ! Toutefois il faudra juger au vu des réalisations effectives.

Jacques-Louis Rochat.

P. S. — D'autres décisions ont été prises. Le soussigné peut renseigner, de même que le bureau de l'UNES (tél. (031) 23 28 18).

LES TRÉFILIERIES ET CÂBLERIES DE COSSONAY SA

offrent une occupation rémunérée pendant les vacances d'été aux étudiants (travaux d'atelier).

Conditions d'engagement : Minimum 3 semaines.

Avantages : Fr. 4.60 de l'heure, soit environ Fr. 900.— par mois.

Horaire : De 7 h. 24 à 12 heures et de 13 h. 06 à 17 h. 30 (cet horaire correspond à l'arrivée et au départ des trains de et pour Lausanne).

L'usine se trouve à côté de la gare.

Cantine à disposition (prix très étudiés).

Les étudiants intéressés sont priés de prendre contact avec M. F. Roulin, interne N° 292, téléphone 87 17 21.



TAVERNE GRECQUE

Escaliers-du-Marché 5
A 20 mètres de la place Palud

Nouveaux prix
Plat du jour : Fr. 4.50

Le Barbare

Au cœur du Vieux-Lausanne

BAR A CAFÉ

Escaliers-du-Marché 27
1003 LAUSANNE

Tél. 22 21 32 (app. 23 71 68)
M. et J.-P. Forrer

où irez-vous ce soir...

BAGATELLE

Dancing de la jeunesse

BRUMMELL
Stéréo-Parade attractions

SCOTCH
« Whisky à gogo »

LAUSANNE
réservations (021) 22 09 33

Carnotzet gastronomique
valaisan

Raclette - Bourguignonne
Grande carte
Vins ouverts et bouchés

LE RACCARD

Simplon 14 - Lausanne
Téléphone 26 48 93
Pierre Goy, propriétaire

RESTAURANT DES DEUX - GARES

Snack
Bar
Pizzeria
Taverne

Le rendez-vous des jeunes
dans le vent

4, place de la Gare
Téléphone 23 48 52



Menus copieux et variés
avec potage, dès Fr. 3.50

Spécialités tunisiennes
de Fr. 2.30 à Fr. 10.—

En semaine :
Couscous sur assiette



Service à domicile
Expédition

Même maison :
BOURQUI - Téléphone 23 78 58
Rue du Grand-Saint-Jean 6
Lausanne

Charles Jetzer S. A.

**Grands vins français et vaudois,
vins fins et courants,
apéritifs, eaux-de-vie
et liqueurs de marque**

Imprimerie J. Magnenat

Lausanne

Typographie et impression en offset

Rue de Genève 14
Téléphone 22 03 73

**Tous travaux
en noir
et en couleur
Brochures, thèses**

Genève : occupation du rectorat

La presse bourgeoise a relaté avec plus ou moins de bonne foi ou d'objectivité les derniers événements du semestre d'hiver à l'Université de Genève. C'est pourquoi il est nécessaire d'y revenir et de dégager quelques perspectives pour le semestre d'été.

Le pourrissement

Depuis deux ans, tout le monde s'accorde à dire que l'Université de Genève traverse une période troublée. Les causes de ce malaise sont fort diverses suivant les commentateurs. D'aucuns pensent que la dégradation du climat universitaire est due avant tout à l'implantation dans les facultés de dangereux agitateurs extrémistes... D'autres constatent plutôt l'évolution des structures universitaires, leur dépendance toujours plus grande de l'industrie privée, ce qui amène une couche toujours plus large des étudiants à refuser l'adaptation de l'Université aux lois du profit maximum. Tout cela explique le refus clairement exprimé de l'autonomie de l'Université qui ne signifierait rien d'autre que la prise en charge de l'Alma Mater par un groupe d'administrateurs tout dévoués aux grandes entreprises capitalistes. Cette tendance est apparue nettement aux travailleurs universitaires, lorsque au mois de janvier, la Fédération des syndicats patronaux et l'Alliance des indépendants de la Migros sont intervenus contre un élargissement de la démocratisation des études, c'est-à-dire de l'accès à l'Université. Si l'on ajoute à ces éléments la lutte continue de l'ASU, puis du CADE l'année passée, les grèves de l'Institut des sciences de l'éducation, de l'École d'architecture et de la Théologie, on comprend mieux la situation. Les contradictions internes de l'Université sont devenues si apparentes que n'importe quel événement devient objectivement politique pour une partie des étudiants et « peut provoquer des explosions ». (Les autorités universitaires dixerunt).

Vers l'occupation

Dans ce processus l'AGE — tenue par la droite du corps étudiant — s'avéra incapable de réagir. C'est pourquoi lorsque les responsables de l'AGE convoquèrent l'assemblée statutaire annuelle — le 20 février 1969 — ils reçurent une motion demandant la dissolution de l'AGE.

Les étudiants progressistes n'avaient pas déterminé de stratégie commune par rapport à l'AGE. Nombre d'entre eux ne se rendirent même pas à l'assemblée générale, contestant le fait qu'une structure corporatiste pût représenter politiquement tous les étudiants et refusant le parlementarisme étudiant. La motion de dissolution fut votée — le quorum n'étant pas atteint — elle ne signifia qu'une dissolution « de facto ». Une partie de l'assemblée se constitua en assemblée libre des universitaires (ALU) et s'organisa. Le lendemain, le Bureau de l'AGE démissionna, fermant l'Unibar lui appartenant, l'office social, le service des photocopies et le service du travail rémunéré. L'ALU se réunit immédiatement pour examiner la situation et exigea du recteur la prise en charge des activités sociales de l'AGE et la dissolution définitive de l'association avec mise à disposition des locaux et du matériel à tous les étudiants qui en feraient la demande.

L'épreuve de force

Le rectorat accepta la revendication concernant les services sociaux, mais refusa la deuxième. Ses demandes n'étant pas satisfaites, l'ALU décida d'occuper les locaux du rectorat et les locaux de l'AGE « non pour rétablir une bureaucratie, mais en vue d'en faire des lieux de travail pour tous les problèmes intéressant l'Université ». (Tract du 26 février). L'ALU organisa alors un travail de réflexion dans les locaux occupés sur six points :

1. Sélection arbitraire de l'école primaire jusqu'à l'université ;

2. Services sociaux de l'Université et démocratisation des études ;
3. Projets de réforme à l'étude sur l'enseignement et la réforme des structures de l'Université ;
4. Fonction de l'Université dans la société capitaliste ;
5. Critique de la fausse participation offerte jusqu'ici aux étudiants ;
6. Concrétisation des liens entre étudiants et ouvriers.

Le rectorat fut occupé près d'une semaine et la proximité des examens sauva le recteur d'une épreuve de force plus violente. Par contre, l'ALU reste dans les locaux de l'AGE qu'elle occupe pendant toutes les vacances pour préparer un intense travail le semestre d'été. Signalons d'ailleurs que l'ALU n'a voté la désoccupation du rectorat qu'à titre provisoire.

Le semestre d'été

Aucun problème n'a été résolu par le rectorat. Un projet de réforme de structures doit paraître pendant ces vacances, la sélection aux examens a été extrêmement sauvage, (60 étudiants sur 240 exclus de la faculté de SES en une session), la loi de démocratisation des études votée par le Grand Conseil en catimini pendant les vacances universitaires est lamentable, et le corps professoral est divisé sur les sanctions à prendre ou ne pas prendre contre l'occupation.

Lorsque l'on insère ces éléments dans le contexte des élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat dans six mois, de l'élection d'un nouveau recteur à la fin du semestre, on comprend que les enjeux sont extrêmement importants.

Nombre de militants de l'ALU se rendent aussi compte en analysant les dernières luttes qu'il y a eu une escalade des moyens d'action et que le prochain stade pourrait signifier un recours beaucoup plus prononcé à la violence... D'autres se demandent si par des actions fortes, la minorité progressiste étudiante ne va pas s'enfermer dans un ghetto aussi bien par rapport au corps étudiant que par rapport à la population. L'action de l'été sera donc déterminée par le choix d'une lutte de transformation radicale de l'Université ou de la poursuite d'une mise en crise des structures universitaires par des actions exemplaires.

J.-D. SCHLAEPPER.



Plus de bureaucrat(i)es étudiant(e)s.



BOUTIQUE D'ÉQUITATION

Schaefer.
Lausanne Sports
Equipe cavaliers et montures
Rotillon tél. 22 16 49

BAR A CAFÉ

«LA GRENETTE»

G. FLEURY

Place de la Riponne,
à deux pas de Rumine

Prix étudiants

Le spécialiste de l'article et du vêtement sport chic

RABAIS SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE D'ÉTUDIANT



13, rue Haldimand 29, rue de Bourg

Sauna Lausanne s.a. 22 20 22

5, Clos-de-Bulle (derrière l'église du Valentin)

Le rendez-vous de tous les universitaires

Prix spécial de Fr. 5.— la séance.
linges et savon compris
Ouvert tous les jours
de 8 heures à 22 heures

Sauna Lausanne s.a.

AUBERT

A la Pontaise, pourquoi !
Un magasin de sport moderne vous attend pour bien vous conseiller et vous servir selon vos désirs en articles de qualité pour l'hiver et l'été.
Retenez bien cette adresse, tous chez le sport à la mode :

AUBERT

Pontaise 25, Lausanne, ☎ 25 81 01

Toute l'année au service des sportifs

- Articles de sport
- Confection sportive
- CHOIX + QUALITÉ



Rue Pichard 16 LAUSANNE



LA BOUTIQUE

La Locomotive

Prêt-à-porter
français et anglais de classe
à des prix d'Yverdon, donc moins cher,

présente dès maintenant son

PRINTEMPS - ÉTÉ 1969

10 % sur présentation de la carte d'étudiante

Rue de Four 23 - Yverdon

Boutique Kalinka

Rue de Bourg 11 - Lausanne
Rue des Deux-Marchés 13 - Vevey

La Boutique élégante et jeune
de prêt-à-porter
« haute couture »

Paul Bon ★ Csandra ★ Fouks
Miss Torrente ★ Maurice Antoinette
Luc d'Arcy ★ Courlande
Edgar Dalin ★ Maurice l'Empereur
Jane Lend ★ Franck Olivier, etc.



Fougue neuchâteloise et discrétion vaudoise

Le Grand Conseil neuchâtelois a récemment voté une loi sur les bourses d'études; la nouvelle loi, malgré les revendications des étudiants neuchâtelois, n'institue pas le régime de l'examen d'office ou examen automatique, qui oblige les autorités à examiner les situations de tous les élèves et étudiants aux divers niveaux de l'enseignement, tant primaire, secondaire que supérieur.

La « gauche »

La nouvelle loi ne constitue donc qu'une nouvelle mouture de l'ancienne: elle n'est donc pas plus progressiste.

Comme la FEN a durant des années défendu le principe de l'examen automatique, le résultat du vote du Grand Conseil constitue donc pour elle un échec (il est d'ailleurs pertinent de rappeler que les rapports successifs relatifs à ce problème, adressés par les étudiants aux groupes politiques, préconisaient ce principe, mais que seule la gauche a répondu à ses vœux, le POP en refusant la loi proposée par le Conseil d'Etat, le groupe socialiste en s'abstenant).

Pas de « politique »

Cet échec a incité la FEN à lancer un référendum afin que cette loi soit soumise au peuple, et à l'heure où ces lignes sont écrites, la récolte des signatures a commencé. Bien entendu, les deux partis de gauche ont déclaré leur soutien à cette action, tandis que les opposants invoquent l'inflation administrative: les étudiants ont beau jeu de faire remarquer que le système de l'examen automatique fonctionne à satisfaction au Locle: Le comité référendaire a déclaré à tout hasard, que ce référendum est lancé indépendamment des partis, les initiés auront compris qu'il ne s'agit pas là d'une question politique...



Caricature d'OCHOA tirée de la Prensa (Mexique) du 15. 8. 68

Ce référendum a été lancé dans des circonstances défavorables, d'une part à cause des vacances universitaires, et d'autre part parce qu'il est indispensable de récolter 6000 signatures d'ici au 17 avril (décidement, les délais rédactionnels des VU sont très vaudois...)

C'est parti... (démocratiquement)

Il n'est, de plus, pas certain que le refus de la loi par le peuple oblige le Conseil d'Etat à élaborer une loi contenant le principe préconisé par la FEN; il faut enfin noter que l'actuel chef du DIP est à quelques mois de prendre sa retraite, que les élections sont en cours et que par conséquent, un certain nombre d'importantes décisions doivent être retenues dans les prévisions relatives au résultat qu'espèrent les étudiants. Il n'est pas inutile de rappeler que la FEN est une association moribonde, qu'elle n'a plus de Conseil, plus de Bureau, et que l'incurie des organes exécutifs a contraint la Commission de gestion à prendre les choses en main: on saura au mois de mai si cette association survivra à la crise de l'an passé.

Avec des si...

Qu'advient-il de l'initiative étudiante si la FEN venait à disparaître? Sans jouer les prophètes, on peut penser que l'avenir du référendum reste aléatoire, ceci d'autant plus que les étudiants ne disposent pas de moyens financiers illi-

mités et qu'il est bien connu qu'une publicité fondée sur ces critères scientifiques est plus efficace que les idées les plus intelligentes!

Discrétion vaudoise (ou épilogue en forme de « de profundis »)

Mes bons amis lecteurs vaudois seront peut-être surpris d'apprendre que selon des rumeurs non-confirmées qui circulent à Neuchâtel, les experts chargés de l'examen du plan directeur de Dorigny (EPFL) auraient rejeté ce projet car « il ne présente pas assez d'avantages pour justifier sa réalisation ».

Après consultation de certains milieux étudiants lausannois, seul un référendum étudiant serait susceptible de retarder la réalisation de Dorigny.

Les autorités fédérales seraient-elles susceptibles, subissant la pression de certains architectes indépendants de retarder de cinq mois ou plus la construction de bâtiments indispensables en lançant un concours d'idées?

Ce sont bien sûr des problèmes qui ne préoccupent guère que les Vaudois; il est cependant assez piquant que le correspondant de Neuchâtel des VU se mêle de questions qui ne le regardent pas en écoutant ce qui se dit dans les coulisses neuchâteloises.

Une grande tape sur l'omoplate gauche de mes chers lecteurs vaudois.

Sébastien Chapuis,

38 9523

**A
L'INSTRUCTION
PUBLIQUE**

UN HOMME DE GOUVERNE- MENT

Extraits de l'allocution prononcée par M. J.-P. Pradervand devant les étudiants pour expliquer la politique universitaire de nos autorités cantonales.

(Les sous-titres sont de la rédaction.)

**J'ai trop longtemps négligé
le facteur culturel**

« Certes, je tiens ferme sur tout ce que j'ai dit sur l'expansion dans la stabilité, sur le nouveau contrat social, sur l'alliance de la justice sociale et de la finalité économique. Mais il faut aller plus loin. Tout d'abord, pour être à la fois très précis et très sincère avec vous, je voudrais m'adresser une critique rétrospective. Ce qui s'est passé au mois de mai m'a en effet révélé qu'il y avait deux lacunes dans l'analyse qui m'avait conduit à élaborer ce nouveau contrat social. Comme à beaucoup de gens, les événements de mai m'ont ouvert les yeux sur un certain nombre de choses. »

« Première lacune : J'avais incontestablement négligé le facteur culturel. Je vais m'expliquer là-dessus de façon sommaire. L'homme n'est pas uniquement économique mais j'ai eu trop tendance à le réduire à cela. Pendant longtemps mon raisonnement a été celui d'un économiste. L'aspect moral ne m'était pas étranger, évidemment, mais je donnais la priorité à la finalité économique. J'ai complètement négligé l'aspect culturel de l'individu même dans le sens le plus général, c'est-à-dire la formation de la décision. Je ne me suis pas suffisamment soucié de l'individu en tant que personnalité artistique au sens le plus général du terme, si on considère qu'une décision est un acte artistique. »

« La seconde lacune, la seconde insuffisance de cette théorie élaborée à l'époque c'est de ne pas avoir aperçu que la reconnaissance du fait que la justice sociale peut être un élément d'efficacité économique doit être dépassé. En effet puisque la finalité humaine doit toujours être supérieure à son utilisation, il faut imaginer une exigence supplémentaire. A partir du moment où nous découvrons

qu'une exigence morale est intégrée dans un système économique nous pouvons nous en féliciter, mais elle prouve qu'elle perd son caractère dialectique, si je puis dire. Par conséquent, il faut la transcender par une seconde exigence qui ne trouvera pas immédiatement sa justification ni par conséquent sa subordination. En ce sens on peut dire que, bien que ce soit une donnée de la vie, l'intégration de la justice sociale dans une satisfaction économique n'est pas un aboutissement. »

« Je n'ai donc pas tenu compte de cet aspect créateur, façonnier de sa propre vie que porte l'homme en soi. C'est cela qui compose la culture. Or l'élément culture devient de plus en plus important dans une vie où il y a de plus en plus de disponibilité et de loisirs. Je me suis limité à retenir l'aspect social du problème des loisirs et sur ce plan, je critiquais volontiers certaines critiques de la société de consommation — qui n'étaient pas dans le sens de la critique actuelle, de la critique philosophique de la société de consommation. Actuellement, je vois que c'est souvent dans la mesure où l'élément justice sociale est intégré dans les systèmes économiques comme un élément de prospérité économique que la société de consommation se heurte à certaines critiques faites d'un point de vue supérieur si je puis dire. »

Les événements de mai

« J'ai porté un jugement favorable. Naturellement, il y a des esprits simplistes qui croient que j'ai porté un jugement favorable sur la mise à feu des voitures. Cela n'est évidemment pas le cas, mais il faut prendre un phénomène dans sa globalité. Or il est certain qu'il y a à la base de cette explosion un phénomène d'idéalisme, de recherche d'idéal, de recherche de valeurs extérieures à la vie matérielle,

et ce phénomène par lui-même est sympathique, il est attachant. Qu'il se soit exprimé et qu'il s'exprime parfois de certaines façons qui ne peuvent être agréables, c'est une autre affaire. Mais cette crise est une crise de spiritualité comme on a pu en observer à d'autres périodes. »

Une nouvelle conception de l'homme

« Je pense qu'il s'agit d'un mouvement très profond qui tend à l'instauration d'une nouvelle conception de l'homme et d'un nouveau système de rapports sociaux. C'est une chose extrêmement importante. A la mesure d'ailleurs de l'importance du phénomène dont il procède, c'est-à-dire le phénomène technologique ou si vous voulez scientifico-technologique. La révolution technologique doit être suivie d'une reconsidération de l'homme et des rapports socio-humains. »

« Nous devons désormais chercher la manière d'interpréter ce mouvement, chercher ce que l'on peut faire pour aboutir à cette reconsidération. Il est certain que ni la conception de l'homme, ni les rapports sociaux ne peuvent plus être les mêmes à la suite de tous les événements techniques et scientifiques auxquels nous assistons. Mais il ne faut pas que le résultat soit une attitude confuse, désordonnée, une sorte d'hystérie intellectuelle, il faut travailler à établir une nouvelle conception de la société et de l'homme. »

« Récupération ici ne veut rien dire. On ne peut pas récupérer un mouvement dans un cadre avec lequel il est qualitativement incompatible. Il est possible de récupérer, si vous voulez, un mouvement démocratique de gauche dans une démocratie de droite, parce qu'on est ici dans le même domaine, mais il n'est pas possible de récupérer un mouvement qui justement procède de la négation totale du système dans lequel on se trouve. »

Réformer l'Université

« La réforme universitaire est une réponse à une partie du problème. Mais à une partie seulement. Et même seulement à une partie du problème universitaire, l'autre partie du problème universitaire ne pouvant être résolue que par une réforme qui dépasse l'Université. Mais en réformant une partie de l'Université nous faisons tout de même une ouverture vers la reconsidération générale du problème. »

« Il est normal que lorsque l'homme se reconsidère, il se reconsidère justement avec plus de passion dans le cadre de l'Université. Il est normal que la jeunesse ressent plus ardemment que les personnes âgées ou installées dans la vie, cette crise, cette crise spirituelle, cette crise de civilisation. Si la jeunesse la ressent plus que les autres, c'est la partie universitaire de la jeunesse qui est la mieux placée puisqu'elle a l'habitude de réfléchir, d'étudier et de se consacrer aux spéculations. L'Université, qui est l'endroit où se brassent les connaissances, les réflexions, est normalement un théâtre de critiques permanentes, de critiques constructives, et particulièrement lorsque la conception du monde, la conception de la société, la conception de l'homme, sont mises en cause. En même temps c'est à l'Université que l'innovation est, si je puis dire, la plus facile à créer qu'elle ne rencontre pas l'obstacle de la cristallisation des intérêts. Par conséquent, il faut commencer par l'Université. »

Les réactionnaires

« Je ne sous-estime pas les puissances de résistance. Elles sont dues à mon avis beaucoup moins aux intérêts, parce que ce sont des intérêts mal entendus ou d'un égoïsme extrême, qu'au refus de comprendre l'évolution. Elles sont surtout le fait de la bêtise ou de l'insuffisante in-

telligence du temps. C'est le refus de tout, et la bêtise peut être très dangereuse. »

« Il est inquiétant que des gens intelligents, ou qui passent pour tels, et qui sont cultivés puissent aboutir à des conceptions qui soient aussi négatives, aussi sottes. L'alliance de la bêtise et de la méchanceté est une alliance extrêmement forte, elle est peut-être aussi d'ailleurs un résultat du stress du progrès qui bouscule les gens, qui en projettent certains en avant mais qui en rejettent d'autres en arrière, et ceux-ci résistent, ils se crispent comme l'homme qui se noie, qui s'étouffe lui-même, avant même de recevoir de l'eau dans les poumons, par les efforts absurdes qu'il fait pour se dégager. C'est la résistance. On parle souvent de résistance des privilégiés, alors qu'on devrait plutôt dénoncer la résistance des incompréhensifs qui ne sont pas nécessairement des privilégiés. Et les privilégiés ont souvent été défendus dans le monde par des gens qui n'avaient pas de privilèges mais qui ne comprenaient pas que les privilèges devaient être dépassés. »

Erratum

Contrairement à ce qui a été annoncé en page 14, le texte que nous citons n'est pas un discours de M. Pradervand mais une interview que M. Edgar Faure accorda à « Combat » (20 janvier 1969).

Nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes.

(Réd.)

ORCHESTRE UNIVERSITAIRE

Dir. : J.-P. Moeckli, de l'OCL.

Les étudiant(e)s qu'intéresse la musique instrumentale et qui ont un minimum d'expérience voudront bien s'adresser à l'Institut de minéralogie, Palais de Rumine, ou à P. Gex, avenue des Roses 27, 1009 Pully, téléphone 28 95 34.

Au programme, des œuvres anciennes et modernes, instrumentales et vocales, en collaboration avec le chœur, en vue de manifestations diverses.

Après deux ans d'efforts et un gros travail de recherche et d'information qui a permis une prise de conscience de l'ampleur du problème, où en sont les étudiants en Lettres dans leur recherche ?

Votre but — à l'origine une refonte du règlement de la Faculté — est-il toujours le même ?

Après deux séries de colloques qui ont permis de définir la situation et le rôle de la Faculté, de tracer les grandes options d'une nouvelle organisation des études, une simple adaptation des structures actuelles nous semble insuffisante si elle ignore le travail de recherche certainement incomplet, mais non sans valeur, qui a été fait par les étudiants. Ce qu'il faut, c'est une refonte complète de l'organisation des études qui tienne compte des réalités du monde dans lequel l'étudiant en Lettres sera appelé à travailler après ses études. Ces relations entre Faculté et professions, il nous paraît indispensable de les redéfinir, de mettre en question le rôle de la Faculté dans la société.

Comment ces intentions ont-elles été accueillies par les professeurs ?

Le travail des colloques a suscité beaucoup d'intérêt, et un premier résultat pratique important a pu être obtenu après les préalables d'information réciproque : les 6 membres du comité des étudiants, un membre du comité élargi, et, plus tard, 5 représentants du corps intermédiaire (assistants) ont été conviés à assister aux séances de la commission désignée par le Conseil de la Faculté pour l'élaboration d'un nouveau règlement.

Quels ont été les premiers résultats ?

Après trois séances, les délégués étudiants ont pu constater avec une certaine

des travaux, qu'on fixe en commun toute une série de mesures pratiques permettant de discipliner les débats : ordre du jour pour chaque séance, modalités de convocation, principe des rapports de minorité en cas de divergences profondes, calendrier de travail tenant compte d'un ordre d'urgence, modalités de décision au sein de cette commission.

D'emblée, et sous prétexte qu'on ne voulait pas s'embourber dans des questions de procédure, le Doyen, président de la commission, refusa la discussion sur ces points.

Soucieux de sauvegarder l'acquis, les étudiants furent d'accord de passer à la discussion des objets fixés par un ordre du jour, quitte à revenir aux problèmes de procédure lorsque la tournure prise par les événements l'imposerait. Ce fut le cas à la troisième séance, dès que la nécessité de procéder à des choix se fut imposée.

Sur quelles questions les oppositions se cristallisent-elles ?

Mises à part les méthodes de travail qui, dans une optique de véritable collaboration, auraient dû être mises au point en commun, il faut relever un premier malentendu fondamental qui n'est que le résultat inévitable de l'absence de discussions préparatoires sur les méthodes et les buts : les étudiants ont longtemps cru qu'il s'agissait d'une commission paritaire bi-partie (puis tri-partie, avec la venue du corps intermédiaire), qui avait

Compromis ou

satisfaction que plusieurs revendications émises depuis deux ans déjà, avaient été acceptées par la commission, à savoir : réduction du nombre des branches d'étude, d'où allègement de l'horaire, liberté presque complète pour le choix des branches d'étude, organisation ne comprenant qu'un type de licence. Ces options fondamentales ont été présentées au Conseil de Faculté qui prendra seul la décision définitive à ce sujet, lorsque le projet sera complet.

Comment se déroulent ces séances ? quelles sont les méthodes et l'ambiance de travail ?

La discussion est très libre, beaucoup trop au gré des étudiants et des assistants, invités depuis quelques semaines à se joindre à la commission. Et c'est là l'une des principales critiques faites par les délégués étudiants, et dans une certaine mesure par ceux du corps intermédiaire. On reste toujours très poli et souriant, mais l'efficacité est discutable. Qu'on en juge : il a fallu un mois pour mettre au clair le statut de cette commission : le résultat, c'est qu'elle ne saurait en avoir, officiellement en tout cas ; entre autres raisons, le Rectorat redoute le précédent que pourrait créer l'« officialisation » d'une telle commission, même à titre expérimental. Le libre choix des délégués étudiants par le comité n'a pas été reconnu par les professeurs. Dans la ligne des principes adoptés à la suite des colloques, les étudiants ont demandé, dès le début

pour tâche de rédiger un nouveau règlement. C'est du moins ainsi qu'ils avaient compris l'invitation du Doyen à participer aux travaux de la commission. Dans les faits, ce groupe de travail est bien vite apparu comme un simple organe consultatif dépendant de la commission des professeurs qui, elle, se chargerait de l'élaboration du projet de règlement, soumis plus tard au Conseil de Faculté. Bref, on donnait généreusement aux étudiants le droit de présenter leur opinion lorsqu'on le leur demanderait, et dans le cadre qu'on leur proposerait.

Au-delà de ces divergences sur des points de procédure qui sont significatifs d'une manière de concevoir la participation des étudiants, les questions de fond ont-elles été abordées ?

C'était le souhait de tout le monde et, sur deux ou trois points, des échanges de vues ont eu lieu ; ils n'ont fait que confirmer les divergences qu'on pouvait prévoir. Car on est en présence de deux conceptions de la réalité.

Pour les professeurs, il s'agit uniquement de modifier le plan d'étude en fonction des trois exigences mentionnées plus haut comme déjà admises par la commission. C'est la seule modification à apporter à l'organisation de la Faculté, qui reste ainsi ce qu'elle est, c'est-à-dire pour les étudiants, inadaptée à la société actuelle et refermée sur elle-même. Le travail des colloques l'a révélé depuis un an au moins.

Les étudiants en Lettres face aux premières difficultés d'une expérience de collaboration avec leurs professeurs.

prospective semble une tâche nécessitant un effort trop soutenu et comportant trop d'impondérables pour que les professeurs s'en chargent.

Ces deux aspects de la réalité, qui sont complémentaires, nécessitent la mise au point, en commun, d'un plan de travail bien défini qui permette une véritable collaboration.

Quelle est la réaction des étudiants à l'étude des professeurs ?

Tout d'abord, et il faut le souligner, aucun résultat objectif n'ayant été obtenu après deux ans d'efforts, une grande lassitude s'est emparée de la majorité des étudiants qui jusque-là — les deux séries de colloques l'avaient prouvé — s'occupait de ces problèmes dans une proportion qui étonna tout le monde. La vague retombe, mais on peut dire qu'il y a encore un bon quart des étudiants qui s'intéressent très activement aux problèmes de leur faculté, participant au comité élargi.

Cependant, si aucun résultat concret n'est obtenu rapidement, le mécontentement réapparaîtra sous peu ; une certaine déception se manifeste déjà. Mais s'il est évident que les buts des professeurs diffèrent des nôtres, le compromis est-il possible, souhaité ?

Les quelques expériences pratiques tentées ces deux derniers semestres pour améliorer les méthodes de travail en séminaire, par exemple, ont été souvent

Pour les étudiants, une réforme du règlement, pour être valable, nécessite une véritable réflexion sur toute une série de problèmes dont ils ont amorcé l'étude dans leurs colloques ; un rapport a été publié et envoyé à tous les membres de la Faculté, soulignant les points suivants : méthodes d'enseignement, système de contrôle du travail (quel type d'examens), redéfinition de la notion de branche d'étude, relations avec la formation professionnelle, étude des débouchés. C'est peut-être beaucoup demander, mais les étudiants considèrent ces problèmes, qu'ils ont étudiés, comme devant être examinés préalablement à tout travail de réforme valable. Pour eux, la réalité comporte aussi ces éléments qu'il faut porter à l'étude, observer à l'extérieur de la Faculté. Cette réalité des besoins de la société et de la Faculté, qui passe pour une remise en question de l'« homme lettres » — professeur ou étudiant — est pour les étudiants une part très importante de la réalité du problème à résoudre. Prospective, une telle vision des faits est plus dynamique que celle des professeurs qui ne visent qu'à une adaptation par un minimum de changements elle devrait permettre qu'un règlement ne soit pas déjà entièrement dépassé au moment où il entre en vigueur. Mais la

rupture ?

des demi-échecs : on a l'impression que certains professeurs ont volontiers laissé les étudiants tenter leurs expériences, mais que rarement ils se sont sentis solidaires de ces tentatives, responsables au même titre que les étudiants de leur réussite ou de leur échec.

Ce qui est le plus grave, c'est que de la lassitude va naître rapidement le sentiment qu'on nous refuse toute forme de participation responsable à la vie de la Faculté. L'étudiant continuera à travailler essentiellement en fonction de l'examen.

Dans ces conditions, comment envisagez-vous la suite des événements ?

Devant la volonté des professeurs d'arriver au plus vite à l'établissement d'un nouveau règlement sans entrer en matière sur les questions qui paraissent inévitables aux étudiants, les délégués à la commission devront choisir entre les deux attitudes suivantes :

— Se désolidariser d'une réforme des études qui n'en est pas une et à l'occasion de laquelle on n'a fait que l'écouter de temps en temps, sans pour autant leur donner les garanties nécessaires tant au niveau de l'élaboration du règlement qu'à celui des décisions.

— Accepter de poursuivre la discussion dans le sens désiré par les profes-

seurs pour aboutir rapidement à la mise au point et à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement de la Faculté qui assure l'application des revendications pratiques minimales déjà reconnues par la commission. Toutefois, pour les étudiants, ce règlement ne saurait être que transitoire. Une étude prospective complète est nécessaire pour qu'on puisse établir un règlement tenant compte des besoins réels de la Faculté, déterminés par la place qu'elle doit occuper dans la société, sa responsabilité dans le processus général de l'enseignement et le rôle qu'elle doit jouer dans la diffusion et la recherche d'une culture appelée à se redéfinir sans cesse. Ce programme nécessiterait à nos yeux l'établissement de groupes de travail réunissant, dans chaque branche, professeurs, assistants et étudiants, et dont les résultats seraient coordonnés par une commission paritaire qui reste à créer. Ces vues nous semblent correspondre aux propositions du Rectorat, exprimées lors du Dies Academicus et à ses directives demandant aux facultés une étude prospective de leur développement pour les quatre années à venir. Cette étude devrait amener constamment des amendements partiels et successifs à l'organisation de la Faculté, assurant ainsi une réforme authentique puisque continue.

Interview de François Conod
et Dominique Vernaud,
réalisée par Philippe Bridel.

Bal H.E.C.

9 MAI

Lausanne - Palace
avec

PIERRE PERRET

UNE SOCIÉTÉ RÉAGIT

Les lecteurs du numéro de février des VU auront apprécié le bien-fondé de la mise en demeure adressée par R. Coquerand aux sociétés d'étudiants dans son article : « Des irresponsables de plus ? ».

VALDESIA répond à ces propositions.

A la suite de réflexions sur le rôle et l'avenir de la société d'étudiants, nous avons repensé notre raison d'être en fonction du contexte universitaire moderne.

L'originalité de la société d'étudiants est de réunir à tous les échelons des universitaires de formations diverses : d'une part étudiants, assistants, professeurs, d'autre part avocats, médecins, ingénieurs, architectes, etc. VALDESIA se propose de modifier ses structures pour utiliser toutes ces compétences dans le but de créer, entre autres, « des groupes chargés de creuser un problème intéressant les étudiants ».

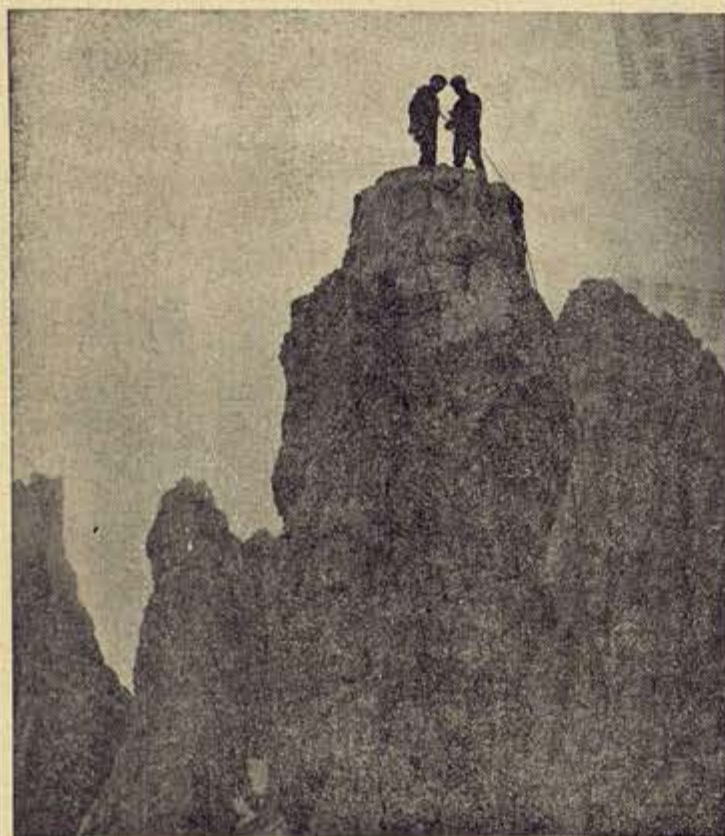
Cette nouvelle forme nous donnera la possibilité d'étudier de manière complète et approfondie un éventail de problèmes intéressant les universitaires.

Dans cette optique et dès l'automne passé, nous avons abordé différents sujets concernant l'Université. Notamment à titre d'exemple :

- Etude critique du « Premier avant-projet de la loi sur l'Université » ;
- élaboration d'une réponse au « Questionnaire concernant la nouvelle loi sur l'Université », adressé par le Rectorat aux professeurs, assistants et étudiants ;
- information et orientation au niveau des Gymnases ;
- formation pédagogique des enseignants.

L'ampleur et la complexité des problèmes envisagés ne nous autorisent pas pour l'immédiat à publier les conclusions de nos travaux. Ces résultats feront l'objet de divers articles à paraître dans un proche avenir.

Pour VALDESIA : le comité.
Case Ville 2388.



Le succès ne se conçoit pas sans l'effort

Friedrich Rückert 1788-1866

Fondé en 1856, le Crédit Suisse est aujourd'hui une grande banque en relation avec le monde entier. Pourquoi ne profiteriez-vous pas, vous aussi, de ses efforts et de sa vaste expérience ?

CRÉDIT SUISSE



LAUSANNE

RUE DU LION-D'OR 5-7

Pour une épargne sûre, adaptée à votre cas particulier, adressez-vous au

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

gérant de la CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

LIVRETS D'ÉPARGNE	garantis par l'Etat
BONS DE CAISSE	à 3 ou 5 ans
OBLIGATIONS	à terme plus long

LAUSANNE

40 agences dans le canton



**quel entrain !
une soirée ...
au Paddock bar-dancing**

46, av. de la Gare, Lausanne

« L'expressionnisme n'est ni une mode, ni une tendance, mais une Weltanschauung », c'est-à-dire une conception du monde. (Herwart Walden.)

L'expressionnisme est un mouvement de révolte contre la société prussienne, contre l'effroyable massacre, contre l'humiliation et la misère morale nées de la défaite de 1914-1918.

Le point de départ de l'expressionnisme, c'est l'affirmation que le monde que nous voyons n'est, lui-même, qu'une perception déformée et que cette crise, cette passion, cette descente en nous-mêmes

L'expressionnisme allemand et le Kammerspiel

ne peut découvrir une perception neuve, qui est peut-être plus vraie que la perception habituelle.

L'expression au cinéma succède à sa forme théâtrale (Max Reinhardt) et littéraire (le romantisme de Hoffmann, Novalis) et picturale (Munch, Kirchner).

Les trois domaines essentiels où s'exprime l'esthétisme expressionniste sont :

- le décor,
- l'éclairage,
- le jeu des acteurs.

- a) *Le décor* : il n'a rien à voir avec le réalisme stylisé, organisé en surface simple où peut jouer la lumière.
- b) *L'éclairage* : il a pour but de signifier des volumes psychologiques et dramatiques, de symboliser plastiquement des états d'âme en mettant en scène le conflit de la lumière et de l'ombre, thème fondamental de l'esprit allemand.
- c) *Le jeu des acteurs* : désarticulé ou statique. Les acteurs peuvent être grimés ou réduits au rôle d'objets mécaniques, souvent, leurs costumes participent étroitement à l'atmosphère générale. D'où cet univers au bord de la folie, ces images qui extraient de la vie quelque chose d'autre et qui font considérer la vie elle-même comme une sorte de cauchemar.

Kammerspiel : cette école est plutôt centrée sur la description de la vie quo-

tidienne et de la psychologie des petites gens. Peu de personnages, atmosphère intime, nuances qui font deviner un drame.

Kammerspiel et expressionnisme visent à l'expression la plus forte de « l'atmosphère » (Stimmung) et tous deux tradui-

sent la réalité nationale de l'après-guerre : l'expressionnisme rend compte symboliquement de l'angoisse et du désarroi provoqués par la défaite ; le Kammerspiel décrit de façon directe et aiguë la crise économique et morale qui secoue le pays pendant les années vingt.

Ciné-Club universitaire

Pour la première fois, le Ciné-Club universitaire tente de présenter, lors de sa saison d'été 1969, une rétrospective des principaux films de l'école allemande dite « expressionniste ». Le programme comptera dix films, réalisés entre 1913 et 1928, groupés en six séances. Les réalisateurs : Murnau, Pabst, Wegener, Lang, Leni.

Les séances ont lieu tous les quinze jours, le vendredi, à l'aula du Collège de Béthusy.

Pour assister aux séances, deux possibilités : soit la carte de membre à Fr. 10.— pour les six séances, soit des « coupons d'amis », Fr. 5.— les deux billets.

La première séance a lieu le vendredi 18 avril.

PROGRAMME

Vendredi 18 avril :

Soirée Paul WEGENER

L'ÉTUDIANT DE PRAGUE (1913)

LE GOLEM (1920)

Scénario : P. Wegener et H. Galeen

Interprétation : P. Wegener, A. Steinrück, E. Deutsch

Vendredi 2 mai :

Soirée Fritz LANG

LES TROIS LUMIÈRES (1921)

Scénario : F. Lang et Thea von Harbon

Interprétation : L. Dagover, B. Götzka

MÉTROPOLIS (1926)

Scénario : F. Lang et Thea von Harbon

Interprétation : Brigitte Helm, R. Klein-Rogge

Vendredi 16 mai :

Soirée G. W. PABST

LE TRÉSOR (1924)

Scénario : G. W. Pabst, W. Hennings

Interprétation : A. Steinrück, Ilka Gruening, W. Krauss

LES MYSTÈRES D'UNE ÂME (1926)

Scénario : G. W. Pabst

Interprétation : W. Krauss, J. Trevor, P. Pawlow

Vendredi 30 mai :

Paul LENI - F. W. MURNAU

LE CABINET DES FIGURES DE CIRE (1924)

Scénario : H. Galeen

Interprétation : W. Dieterle, E. Jannings, W. Krauss

FAUST (1926)

Interprétation : E. Jannings, Gösta Ekman

Vendredi 13 juin :

MURNAU

L'AURORE (1926) USA

Scénario : K. Mayer

Interprétation : G. O'Brien, G. Gaynor

Vendredi 27 juin :

G. W. PABST

LOULOU (1928)

Scénario : Ladislaw Vajda

Interprétation : Louise Brooks, F. Lederer, G. Diessl



Au restaurant Placette

Le jour de la Saint-Eloi, les orfèvres
s'en vont par trois diner chez un de
leurs confrères. On sait la façon
dont ils ont coutume
d'acquitter leur écot...

Mais pour manger paisiblement,
quotidiennement, abondamment,
finement, rapidement ou longuement, et
financièrement sans tourment, les étudiants
prennent leurs repas au restaurant
de la PLACETTE

LA PLACETTE: une qualité qui étonne
à des prix qui rassurent.

GRANDS MAGASINS

la **PLACETTE**

LAUSANNE

FUTURS MÉDECINS FUTURS PHARMACIENS

Faites comme vos aînés, ne vous embarrassez pas de
problèmes comptables et fiscaux. Depuis plus d'un quart
de siècle, notre système comptable a fait ses preuves.
AUCTOR, un personnel spécialisé et universitaire à votre
service.

AUCTOR
S.à.r.l. G.m.b.H.

ORGANISATION COMPTABLE ET FISCALE
POUR MÉDECINS, DENTISTES, VÉTÉRINAIRES,
PHARMACIENS ET DROGUISTES

LAUSANNE
SUISSE

BUCHFÖHRUNGS- UND STEUERBÜRO
FOR ÄRZTE, ZAHNÄRZTE, TIERÄRZTE
APOTHEKER UND DROGISTEN

Boulevard de Grancy 55 - 1006 Lausanne

Téléphone 26 36 66 - Télex 24 008

DU NOUVEAU
SUR LA RIPONNE!

« LA VIENNOISE »

vous propose

son restaurant italien « Pizza »

La Gondola

En plus de notre caveau à bière et de notre brasserie





313 9523

VOIX universitaires

organe mensuel de l'union des étudiants lausannois

EDITORIAL

On aurait pu imaginer après cinq mois de réflexions profondes sur l'Université, sa mission et son organisation que, ceux qui, en novembre dernier, s'opposaient au maintien de l'Association générale des étudiants auraient pu entrer dans la voie des réalisations concrètes, et poursuivre par l'action le résultat d'une remise en question complète et sérieuse de l'Université.

Or RIEN...

Bien sûr, nous n'appelons pas au drame, à la révolution, aux bouleversements et aux désordres, mais, d'une opposition qui fut violente, il était agréable d'imaginer les fruits, d'autant plus riches que l'arbre semblait fort.

Mais RIEN...

Bien sûr, si l'on considère que l'action a besoin pour être telle de crise existante et de réaction attendue, je veux bien admettre que les circonstances actuelles repoussent une action qu'aucune fin constructive ne justifie.

Alors RIEN...

Du néant rien n'est sorti, en opposition formelle avec la plus élémentaire logique contestataire. Est-ce à dire que la physique doit y perdre ses étalons ?

Laissons les épilogues : sur ce qui n'a pas été dit, il est impossible de conclure.

L'aboutissement de ces cinq mois, s'il peut constituer un certain nombre de leçons, doit avant tout donner l'élan à tout ce qui est à faire. L'AGE fait peu neuve ; il faut souhaiter qu'elle n'ait pas à l'user entièrement dans les tâches qui l'attendent :

1. Il faut que la réflexion entreprise à propos de la loi cantonale sur l'Université continue, afin que tout au long des travaux de la commission extra-parlementaire chargée de discuter l'avant-projet, nous puissions appuyer les étudiants qui nous y représentent.
2. Il faut également se pencher sur les solutions PRATIQUES des problèmes que va poser la loi d'aide à la formation professionnelle. (Je laisse quelque peu de côté les solutions de principe qui peuvent être envisagées parallèlement ; en effet, il ne s'agit pas d'une loi qui doit transformer les structures de la société, mais d'une loi d'application d'un système de formation existant et, de ce fait, notre participation à cette commission n'a guère besoin de justifications politiques ou idéologiques particulières.)
3. Côté « participation » : il est nécessaire d'entretenir celle qui nous est acquise en continuant d'envoyer nos représentants aux diverses commissions existantes.
4. Il est important d'autre part de définir une politique générale des étudiants sur les différents fronts des problèmes sociaux, économiques et culturels auxquels nous sommes confrontés.
5. Il faut enfin, et je le crois encore plus nécessaire, à titre de préalable en tout cas, que par leur capacité à s'organiser démocratiquement et à gérer efficacement les services dont ils ont la charge, les étudiants montrent qu'ils sont capables d'assumer les tâches qu'ils estiment avoir le droit d'assumer.

Sans quoi...

Et bien RIEN...

Le président de l'AGE :
Jean-Pierre REIST.

Au risque d'être en contradiction avec d'autres logiques, j'affirme que s'il existe quatre « moments d'intervention » (commission extra-parlementaire, commission parlementaire, débat au Parlement, référendum), la loi de l'efficacité veut que nous intervenions à ces quatre moments. Et, par là même, notre présence à cette commission se justifie pleinement.

Devrons-nous tous répondre

L'Assemblée des délégués réunie le 2 avait à se prononcer sur les projets de présentés par la Conférence des présidents, savoir la continuation de l'actuelle action, mais limitée à des tâches sociales constitution d'une association ayant pour mission de représenter les étudiants.

Ce qui avait été dit dans l'éditorial bien avant ces événements est dès lors confirmé par les résultats de cette assemblée. En effet, si l'assemblée a facilement accepté la modification des statuts de l'actuelle association, elle s'est montrée totalement incapable de se prononcer sur le projet de constitution d'une association à caractère représentatif.

L'opposition systématique de groupements politiques de tendance opposée — Etudiants Progressistes et Uniréforme — a rendu impossible pour une durée indéterminée toute expression cohérente des revendications des étudiants. Créant le vide et ouvrant la porte au désordre par l'absence de sens de leurs responsabilités immédiates et leur refus d'envisager l'intérêt de tous les étudiants au nom de l'intérêt de dogmes, de slogans et de doctrines qu'ils défendent aveuglément, ces formations ont montré qu'elles avaient en guise de maturité politique les possibilités limitées qu'accorde à l'étudiant le dernier des réactionnaires : l'appétit de détruire et l'incapacité de bâtir, l'impuissance du vouloir et l'incohérence du savoir.

Il sera certes facile à ces groupes d'exiger par tous les moyens (et sait-on assez que la violence — les exemples en sont nombreux — intervient d'autant plus facilement que le jeu naturel du dialogue est brutalement interrompu) une participation qu'on est dès maintenant en droit de leur refuser ; au nom de tous les étudiants qui s'opposent ou se sont opposés à l'extrémisme d'où qu'il vienne, il faudra rappeler que ces groupes d'abord devront répondre des situations graves que peut amener leurs positions.

Pourra-t-il y avoir des voix pour les défendre ?

J.-P. REIST.

Violence. Ce qu'on appelle l'ordre établi n'est qu'un état de violence entré dans l'habitude. Il n'y a pas d'injustice, d'iniquité, d'indignité, de brutalité, de barbarie à qui la durée ne puisse conférer, par l'accoutumance, une apparence de moralité, des dehors de bienséance, un faux lustre d'honnêteté.

La conscience alors devient émeutière.

Edmond Gilliard.

1005 Lausanne

BIBLIOTHEQUE CANTONALE
Universitaire
Palais de Rumine



BOUTIQUE D'ÉQUITATION
Equipe cavaliers et montures
Schaefer
Lausanne Sports
Retillon tél. 22 16 40

BAR A CAFÉ

« LA GRENETTE »
G. FLEURY

Place de la Riponne,
à deux pas de Rumine

Prix étudiants

Le spécialiste de l'article et
du vêtement sport chic

RABAIS SUR PRÉSENTATION
DE LA CARTE D'ÉTUDIANT



13, rue Haldimand 29, rue de Bourg

Sauna Lausanne s.a. 22 20 22

5, Clos-de-Bulle (derrière l'église du Valentin)

**Le rendez-vous
de tous les universitaires**

Prix spécial de Fr. 5.— la séance,
linges et savon compris
Ouvert tous les jours
de 8 heures à 22 heures

Sauna Lausanne s.a.

AUBERT

A la Pontaise, pourquoi !
Un magasin de sport moderne
vous attend
pour bien vous conseiller
et vous servir selon vos désirs
en articles de qualité pour
l'hiver et l'été.
Retenez bien cette adresse,
tous chez le sport à la mode :

AUBERT
Pontaise 25, Lausanne, ☎ 25 81 01

**Toute l'année
au service des sportifs**

- Articles de sport
- Confection sportive
- CHOIX + QUALITÉ

Rue Pichard 16 LAUSANNE



Boutique Kalinka

Rue de Bourg 11 - Lausanne
Rue des Deux-Marchés 13 - Vevey

La Boutique élégante et jeune
de prêt-à-porter
« haute couture »

Paul Bon ★ Csandra ★ Fouks
Miss Torrente ★ Maurice Antoinette
Luc d'Arcy ★ Courlande
Edgar Dalin ★ Maurice l'Empereur
Jane Lend ★ Franck Olivier, etc.



Pour une épargne sûre, adaptée à votre cas particulier,
adressez-vous au

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

gérant de la CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

LIVRETS D'ÉPARGNE	garantis par l'Etat
BONS DE CAISSE	à 3 ou 5 ans
OBLIGATIONS	à terme plus long

LAUSANNE 40 agences dans le canton



quel entrain !
une soirée...
au Paddock bar-dancing
46, av. de la Gare, Lausanne

Vive les étudiants, ma mère (air connu)

« Les étudiants ont beau tout contester, ils restent des hommes. Et le propre de l'homme est d'avoir horreur du désordre comme la nature a horreur du vide. »

(Bertil Galland, FAL 13 mai.)

Nous, on croyait que c'était le rire qui était le propre de l'homme. Le reste de cet article étant du même goût, en tant qu'étudiants et hommes, on a donc bien rigolé.

Selon une enquête non publiée de « Life », 35 % des ingénieurs des USA refusent de collaborer de quelque façon que ce soit aux industries de guerre, d'où la nécessité pour lesdites boîtes de se rabattre sur de la cervelle d'importation. Beau sujet de méditation pour nos camarades de l'EPFL et de la fac des sciences...

Les grands desseins

« Persuadés que le capitalisme est aujourd'hui encore le système économique le plus efficace, un système qui n'a pas à avoir honte de lui-même, nous estimons indispensable de donner à des couches plus larges de notre population l'occasion d'y participer, comme il est bon d'autre part de permettre aux collaborateurs d'une entreprise telle que Paillard d'en devenir eux aussi plus facilement actionnaires. »

(F. Thorens, administrateur délégué, in Journal d'Yverdon du 5 mai.)

Efficacité. Larges couches de la population. Participer. Non ! Il n'y a pas que le brave capitalisme occidental qui se réclame de ces « valeurs » et on trouve que le ton de ce discours est un peu stakhanoviste sur les bords. On voit ce que ça veut dire. Pas grand-chose, sinon que c'est toujours les mêmes qui tirent les ficelles.

Tu parles, Charles...

« Syndiquez-vous. C'est le souhait du patronat suisse. Il rejoint celui de la plus grande centrale syndicale du pays. »

(Max Syfrig, TLM 18 mai.)

A cet appel du pied, une seule réponse : une ruade magistrale...

* * *

« Lausanne — dans des proportions homéopathiques, il est vrai, ne dépassant pas l'anecdote et le folklore — a eu, le 1er mai, sa contestation syndicale en blousons, pancartes et vociférations. »

(G.-A. Chevallaz, FAL 10-11 mai.)

Homéopathie : qui a rapport à l'homéopathie.

Homéopathie : système médical qui consiste à traiter les malades à l'aide d'agents qui déterminent une affection analogue à celle que l'on veut combattre.

Exemple : pour combattre la gangrène radicale que le ridicule n'a pas encore tué, il faudrait employer un remède de cheval. Ah ! Ah ! Ah !

Selon certaines dépêches, les étudiants progressistes se seraient promenés le 1er mai avec deux drapeaux noirs (voir GdL du 2 mai). Nous pensons qu'il s'agit là d'affirmations inexactes, car on ne voit pas bien le POP finançant des gens qui font objectivement le jeu de la réaction.

La campagne présidentielle française aura eu au moins le grand mérite de permettre un an après mai 68 la libre expression sur les antennes de l'ORTF et des radios périphériques d'un des « haut-parleurs » du mouvement révolutionnaire, le trotskiste Alain Krivine. Le 20 mai sur Europe No 1 on aura pu entendre ce dialogue entre Cohn-Bendit et Krivine où éclataient tant de divergences qui avaient disparu dans l'action, quand usines et universités étaient occupées et le pouvoir aux abois. On a aussi eu des échos sonores des meetings organisés par Krivine et plus particulièrement celui de Billancourt où des syndiqués CGT exploités par le patronat et trompés par leur syndicat criaient : « Krivine à l'usine ». On avait déjà entendu cela dans les rues de Varsovie au printemps 68. On l'entend souvent chez nous. La division entre les étudiants et la classe ouvrière est maintenue par tout système autoritaire. Ne

Krivine : un éclair dans les ténèbres du système

jetons pas la pierre à ces ouvriers égarés et regardons plus près de nous les futurs technocrates exprimer tout leur mépris pour « ces incapables d'ouvriers », etc... (c'est le genre d'idéologie dans laquelle baigne l'EPFL ou HEC). Ces malentendus, sont entretenus, comme beaucoup d'autres, et dans le cadre d'une autre campagne électorale, celle sur les EPF, on a vu toutes les forces vaudoises du système se liguer pour fausser l'opinion publique et faire voter « oui » dans le canton de Vaud, afin de le poser en martyr des menées centralisatrices des Suisses alémaniques en cas de rejet... Sous toutes les latitudes, le peuple est traité en enfant. Quand donc réclamera-t-il une véritable information ? Quand donc la vermine sera-t-elle expulsée du pouvoir, que ce soit à l'usine, à l'université ou sur le plan politique ? C'est à toutes ces questions et à bien d'autres encore qu'ont répondu mai 68 et plus récemment la voix de Krivine.

J.-F. B.

OTAN en emporte le vent...

On sait que l'armée vient d'inaugurer un centre de liaison avec l'uni afin de régler les épineuses interférences entre les périodes militaires et les examens. Pensant que cet office rendra d'inappréciable services aux étudiants, nous lui posons une petite question d'intérêt général : est-il faux que la centrale d'engagement de l'aviation est en liaison constante avec un QG aérien de l'OTAN en RFA ? Il est bien évident que nous n'en croyons rien, mais une réponse claire nous tranquilliserait et la bouclerait aux braillards défaitistes. Ainsi on pourra établir le dialogue. Rompez.

Remarquons pour commencer que le problème de Dorigny EPFL est à dissocier de celui de Dorigny Université. Les plans directeurs sont différents, les maîtres d'œuvre ne sont pas les mêmes (dans le premier cas il s'agit du Conseil des Ecoles Polytechniques, dans le second du Conseil d'Etat vaudois). Cela pose même des problèmes de coordination au niveau des infrastructures, des constructions annexes (logements étudiants, installations sportives, etc.) et des liaisons organiques et architecturales entre les deux institutions.

Avant de reprendre brièvement l'histoire de l'élaboration de plan directeur signalons qu'un tel plan fixe :

- Le principe général des constructions (nombres de niveaux, types de bâtiments, éventuellement un ou plusieurs modules types, etc.).
- Les lignes générales de l'implantation des bâtiments dans le site, les axes de développement de la construction.
- Les modes de liaisons internes ainsi que les liaisons avec l'extérieur.
- Un tel plan ne détermine pas avec précision la conception architecturale des bâtiments.

1965

Le groupe chargé de la mise en valeur des terrains de Dorigny (commission Failletaz) se met au travail. A ce groupe est subordonnée une équipe d'architectes de l'EPUL dirigée par le professeur Forretay qui s'occupe plus précisément du problème de l'école polytechnique.

Le bureau Forretay a pendant deux ans fait une étude précise des besoins futurs de l'école, ceci en collaboration étroite avec le corps enseignant, et transcrit cette étude en un plan directeur soumis en 1967 au Conseil d'Etat.

1967

L'idée de négociations concernant la reprise de l'EPUL par la Confédération se précisant de jour en jour, le Conseil d'Etat refuse de se prononcer sur le plan directeur par crainte de compliquer celles-ci.

Malgré cette décision, ou plutôt cette absence de décision, le bureau Forretay poursuit ses travaux et affine son plan directeur.

1968

Dès que les exécutifs fédéraux et vaudois se sont mis d'accord (mars 1968) et avant même que la convention soit ratifiée par les exécutifs respectifs, M. Cosandey, directeur de l'EPUL, soumet le plan directeur à M. Groscurin, directeur des constructions fédérales.

Les constructions fédérales refusent de se prononcer sur la valeur de ce plan directeur à cause de l'absence d'éléments de comparaison et proposent le lancement d'un grand concours d'idées à deux tours. Cette proposition est bien entendu inacceptable pour l'EPUL car un tel concours retarderait d'au moins deux ans des constructions absolument indispensables pour

Où va

le développement de l'école. Finalement, après de longues discussions, les deux partis se mettent d'accord sur l'idée d'une commission internationale d'experts composée de spécialistes des constructions industrielles et universitaires. Les six membres en sont agréés par les deux partis mis à part M. Ellemberger imposé par la commission fédérale des beaux arts.

1969

Le groupe Forretay dépose un nouveau plan directeur, reprise affinée du précédent.

La commission d'experts se met au travail et M. Cosandey répète à plusieurs reprises sa confiance en cette commission.

Au printemps le verdict est rendu sous la forme d'un rapport rédigé en français par M. Ellemberger et contresigné par télégramme par les autres experts.

Que dit ce rapport ?

Essentiellement que :

Le projet Forretay ne possède pas suffisamment d'avantages pour justifier sa réalisation. Il faut donc procéder à la consultation de 5-6 groupes d'architectes indépendants puis confronter ces divers projets au plan directeur proposé par le groupe Forretay. La commission laisse entendre qu'elle est disposée à faire cette confrontation.

Le rapport relève par ailleurs des défauts d'ordre architectural, le manque de liaisons entre Uni et EPF, la mise de côté des problèmes de logement ainsi que divers autres points.

Dans un rapport de quarante pages le bureau Forretay récuse le travail de la commission d'experts arguant que :

Celle-ci s'est polarisée sur les maquettes présentant deux étapes du développement de l'école (EPFL 2500 étudiants et EPFL 6000) alors que ces deux projets ne sont qu'un exemple de ce que pourrait être l'application du plan directeur.

On leur reproche l'absence d'études approfondies des liaisons Uni-EPF, alors que ceci n'est qu'une conséquence de l'arrêt des études du plan directeur de l'Uni.

On leur reproche d'avoir éludé des problèmes pour l'étude desquels ils n'étaient pas mandatés, etc...

Dorigny EPFL ?

Devant la faiblesse de l'argumentation des experts le Conseil des Ecoles s'est posé le problème de ce qu'il allait faire de ce rapport. Une consultation « bidon » faite dans un délai très bref a été envisagée. Finalement le conseil a décidé de charger MM. Lombardi (membre du Conseil), Cosandey (membre adjoint) et Brunner (membre de la commission d'experts) de l'étude du problème. (Une décision sera peut-être déjà prise lors de la parution de cet article).

Relevons avant de conclure les difficultés qu'ont eues les étudiants pour obtenir des informations complètes sur ce problème. Pendant très longtemps nous avons dû nous contenter d'éléments officiels et très incomplets à ce sujet. L'effort de M. Cosandey qui, à la demande de l'Agepul, a présenté le problème (sans cependant fournir de documents écrits) à l'Assemblée des délégués a été trop tardif pour mériter d'être salué. Relevons le silence systématique des autorités fédérales malgré les demandes réitérées d'informations des étudiants zurichois.

L'aspect le plus intéressant de ce problème est les causes profondes du conflit. La valeur intrinsèque du plan directeur n'a ici que peu d'importance, le problème qui se pose est celui du statut de la profession d'architecte.

En effet, la formation et le bon fonctionnement d'un bureau d'étude interne à l'université créerait un précédent dont pourraient s'inspirer certains cantons. Quand on sait ce que sont les émoluments des architectes et que les constructions prévues pour les universités, dans une vingtaine d'années, coûteront de l'ordre du milliard de francs, on comprend la réaction des architectes indépendants qui défendent leur fromage.

Il ne s'agit d'ailleurs pas là du seul aspect du problème. En effet, ici se pose le problème d'une bête que défendent bien des architectes : le concours d'idées. Ce système a pour avantage principal de permettre à certains architectes de s'assurer des revenus confortables. Il a pour inconvénient de conduire à une grande dispersion des efforts ceci pour n'aboutir le plus souvent qu'à trois ou quatre idées valables sur plusieurs dizaines de projets présentés. En général, les architectes cherchent avant tout à faire en peu de temps une performance en insistant sur tout sur le côté spectaculaire de leurs projets. Tout ceci conduit le plus souvent à des monstres très éloignés des préoccupations des utilisateurs.

Lors de l'examen des divers projets, les problèmes de fonctionnement sont souvent oubliés au profit de critères subjectifs concernant le côté esthétique de la maquette du projet. (Inutile d'insister sur le côté souvent folklorique de telles appréciations dès qu'il s'agit de juger des projets que l'œil ne peut englober (à ce propos, je vous conseille de lire la lettre à M. Frisch de M. Burkard, de la nouvelle Université de Zurich).

On voit donc que le problème qui se pose à Dorigny est, plus que tout problème de lois d'organisation des EPFL, celui du statut libéral de la profession d'architecte.

M. Porchet.

EPFL

les étudiants font-ils la loi ?

Une grande première

Pour la première fois dans les annales de la démocratie helvétique, un groupement hors partis, les étudiants, a lancé voilà 6 mois un référendum contre une loi fédérale les concernant directement. D'aucuns leur rirent au nez, affirmant qu'ils n'obtiendraient jamais le nombre de signatures requis (30 000). Et pourtant, le 9 janvier 1969, 47 000 signatures étaient déposées à Berne et 35 000 furent validées ! Mais les sarcasmes continuèrent à fuser : « Jamais, disait-on, les étudiants n'auront gain de cause !... » Les détracteurs durent bien se taire quand le 1^{er} juin 1969 les étudiants arrivaient à faire repousser cette fameuse loi sur les EPF par 340 000 voix contre 181 000.

Un certain parti pris vaudois...

Il faut bien dire que dès le printemps presque tous les partis suisses avaient pris position contre la loi, avec les étudiants. Cette manœuvre démagogique servit admirablement la cause étudiante ! La seule opposition réelle se fixa dans le canton de Vaud où tous les partis, à part le POP, prirent position pour la loi, influencés en cela par la direction de l'EPF Lausanne et de conseillers d'Etat qui avaient pris une part importante à l'élaboration du texte contesté. Il est intéressant, à ce propos, de voir comment se fit la campagne en Suisse Romande où la loi, refusée dans les cantons de Genève, Fribourg et Valais, fut acceptée par Vaud et Neuchâtel.

Un comité d'action pour la loi se forma sous l'impulsion de personnalités romandes (M. d. h. r. E. Choisy, président), alors que dans le reste de la Suisse, l'on ne trouvait que des comités contre, dirigés par des étudiants.

Si l'action des étudiants vaudois visa à une large information (28 conférences, 150 000 journaux, 2000 affiches) et tenta de faire prendre conscience au peuple des problèmes universitaires, l'action du comité pour la loi se résuma à trois actes précis, appuyés par une vaste campagne de presse.

Le premier acte fut l'envoi d'un tract accompagné d'un bulletin vert aux citoyens et ... citoyennes (!)... directement intéressés par la question... à part les étudiants !

Le deuxième acte fut une prise de position du Conseil d'Etat Vaudois qui, au

moyen de la presse écrite et parlée, demanda au peuple d'accepter la loi. Notons à ce propos que, lors d'un débat contradictoire à Lausanne, alors que M. G. Nicole, président de séance, concluait et remerciait les orateurs, M. Jean-Pierre Pradervand lui coupa la parole et déclara, en menaçant de l'index ... « Rappelez-vous que le Conseil d'Etat s'est prononcé pour la loi et vous demande de voter oui »... Une telle intervention se passe de commentaire...

Le troisième acte fut la publication d'une page pour la loi dans tous les journaux romands. Elle basait, à notre sens, son argumentation sur des questions annexes, sans aborder le vrai problème qui était la valeur intrinsèque de la loi.

Ces trois actions furent épaulées par une basse propagande dans la presse et l'on dut malheureusement constater qu'une certaine presse, qualifiée habituellement d'« objective » se mettait au service des gens pour la loi.

« La Feuille d'Avis de Lausanne, devait nous déclarer Jean-Marie Vodoz, est pour la loi... sans passion... mais pour la loi ! » On ne le vit que trop bien. Une large place fut accordée aux déclarations des personnalités pour la loi, des journalistes consacrèrent de nombreuses colonnes à son apologie, par contre les articles et communiqués des étudiants furent systématiquement ignorés ou alors retardés, tronqués et affublés de titres fantaisistes !

On assita également à une tentative des défenseurs de la loi de réveiller l'opposition séculaire entre Suisse romande et allemande, on pouvait lire par exemple dans la FAL : « L'EPF Lausanne, un stimulant pour l'industrie romande... la Suisse allemande craint cette nouvelle concurrence... » ou encore « Le danger d'assujettissement à l'Ecole zurichoise ».

Nous voyons donc que l'inégalité quant à l'accès aux moyens d'information, le caractère subjectif de l'argumentation de certains, entraînent les Vaudois et Neuchâtelois à prendre une position opposée à celle des autres cantons.

Et quand M. Pradervand déclare après coup que c'est le Oui vaudois qui a sauvé le génie propre de l'EPFL, nous ne pouvons que sourire...

Que va-t-il se passer ?

Laissons là toute cette petite politique et considérons l'action qui va suivre le refus de la loi !

Un statut juridique clair pour l'EPFL

Il s'agit tout d'abord de préparer la période de 2 à 3 ans qui va servir à l'élaboration d'une nouvelle loi. Pour cela, il faut compléter les textes définissant le régime transitoire, qui de 6 mois va donc passer à plusieurs années. Un statut clair et précis, assurant le développement et l'indépendance de l'EPFL, est indispensable !

Une possibilité d'expérimenter la participation

Il faut absolument profiter des quelques années où aucune loi définitive ne régira les EPF pour essayer d'introduire la participation des intéressés à leur gestion. Les enseignants et enseignés doivent tenter de s'entendre et malgré les oppositions qui se profilent déjà, arriver à une gestion commune des Hautes Ecoles !

L'occasion est unique et ne se représentera probablement jamais ! Les expériences à faire pendant la période transitoire sont nombreuses et pourraient, si elles aboutissent, influencer l'élaboration de la nouvelle loi et éviter ainsi des crises de jeunesse à cette dernière.

L'élaboration de la nouvelle loi

La plus grande victoire pour les étudiants réside dans l'impact que leurs désirs et leurs options ont obtenu dans les milieux dirigeants. En effet, dès le soir des votations, le conseiller fédéral Tschudi déclarait, en substance : l'élaboration de la nouvelle loi doit débiter par une vaste consultation de tous les intéressés universitaires ou autres, à l'échelle cantonale et fédérale. Les avis doivent être assemblés et analysés par une commission d'experts chargée de l'élaboration de la nouvelle loi. Cette commission sera formée d'enseignants, de chercheurs, d'étudiants et d'une représentation des milieux intéressés.

La nouvelle loi définira comme l'ancienne l'organisation administrative des Hautes Ecoles. En plus, elle statuera, selon les vœux exprimés lors de la campagne, sur :

- le degré d'autonomie des Hautes-Ecoles,
- la définition de la mission des dites écoles,
- les relations des Hautes-Ecoles avec l'extérieur,

(Suite en page 19)

Rapport du groupe d'étude sur la

Ce rapport a été établi en premier lieu à l'intention des membres de la commission extra-parlementaire chargés de préparer la nouvelle loi sur l'Université. Il en sera en outre adressé, pour information, des exemplaires à tous les groupes intéressés.

Notre groupe a tenu ses séances une à deux fois par semaine du 9 janvier au 3 juin 1969. Il est ouvert, indépendant, et se compose d'étudiants de toutes facultés et de diverses tendances.

Les opinions qui suivent sont le fruit de la mise en commun, par la discussion, de l'information et de la réflexion de tous les participants. Ce ne sont pas des solutions uniques de problèmes dont toutes les données seraient connues, mais, parmi les diverses solutions possibles, celles dont nous estimons l'adoption souhaitable.

En voici la synthèse et le résumé.

PLAN :

1. Les buts de l'Université, l'autonomie et la participation.
2. L'autonomie de l'Université.
3. L'organisation générale de l'Université.
4. Les subdivisions de l'Université.
5. L'étudiant.

I. LES BUTS DE L'UNIVERSITÉ, L'AUTONOMIE ET LA PARTICIPATION

Qu'est-ce que l'Université ? Quelles fonctions faut-il lui attribuer ? Selon quels principes doit-elle être structurée ?

Ce sont les premières questions auxquelles il faut nécessairement répondre, car tout le reste en découle logiquement.

Les buts de l'Université

1. Progrès de la connaissance, par la recherche désintéressée dans tous les domaines.
2. Transmission, diffusion de cette connaissance.
3. Formation de la personne humaine à la réflexion et à la responsabilité.
4. Contribution au progrès social.
L'Université n'est pas une île en soi-même, isolée de la société pour laquelle elle existe. Cette connaissance, qu'elle a pour mission de faire progresser, elle ne saurait en limiter la diffusion à l'intérieur de son enceinte. Par tous les moyens appropriés, elle doit être à même de prendre position sur tel problème. Elle doit être, en tant qu'institution, présente dans la vie culturelle et politique du pays.
5. Promotion de l'instruction supérieure. C'est d'abord un droit : celui de chacun, s'il en a la vocation et les capacités, de faire des études supérieures. C'est en même temps l'une des conditions premières du développement de nos sociétés. En faire l'un des buts de l'Université, c'est lui faire un devoir d'agir dans la mesure de ses possibilités pour que ce droit devienne effectif et pour que cette condition soit réalisée.

Ces cinq premiers buts constituent la vocation spécifique de l'Université, ce qui la distingue d'une école professionnelle.

6. Formation professionnelle.
C'est un but qu'il faut cependant lui assigner, car c'est aussi son devoir le plus strict que de former ses étudiants aux tâches professionnelles qu'ils auront à remplir.
7. Développement de la recherche appliquée et formation des chercheurs.
Il s'agit en ce sens de la recherche dont sont chargés des instituts spécialisés qui dépendent de l'Université, et qui peut être financé par l'Etat ou par des groupes privés. Elle ne se confond pas nécessairement avec la recherche au sens du chiffre 1. Quant à la formation des chercheurs, elle ne se confond pas non plus avec la recherche professionnelle.

L'autonomie et la participation

Il importe que le principe en soit fixé dans la loi dès les dispositions générales. Celui d'autonomie peut s'exprimer comme suit : « Sous réserve des compétences expressément réservées par la loi à l'Etat, l'Université jouit d'une complète autonomie. »

Et celui de la participation : « Toutes les catégories de membres que comprend l'Université participent aux décisions qui la concernent. »

Il est évident qu'il ne suffit pas d'énoncer ces principes ; il reste à leur donner un contenu précis.

L'autonomie ne peut pas être absolue. Il est alors nécessaire d'en fixer le degré, de distribuer les compétences entre l'Etat et l'Université jusqu'à trouver un équilibre satisfaisant pour l'un et l'autre.

Quant à la participation, il s'agira de préciser selon quelles modalités, pratiquement, à chaque niveau, elle sera institutionnalisée.

II. L'AUTONOMIE DE L'UNIVERSITÉ

C'est dans la mesure seulement où l'Université sera libre de se conduire elle-même que cela prendra un sens d'être

associé à sa direction. La participation n'est rien sans l'autonomie.

L'autonomie de l'Université par rapport à l'Etat dépend de l'ampleur des compétences qui seront, par la loi, réservées à l'Etat dans les affaires universitaires. Elle dépend, notamment, de la liberté dont jouira l'Université de s'organiser elle-même par règlement interne. Cela pose la question capitale de la répartition des matières entre la loi et les règlements internes de l'Université. L'autonomie dépend également de la liberté avec laquelle l'Université disposera de ses ressources. C'est l'aspect financier de l'autonomie.

Les compétences de l'Etat

Il y a deux compétences principales qu'il faut réserver à l'Etat :

- a) Le règlement général de l'Université, élaboré et adopté par le Sénat, doit encore être soumis au contrôle de sa légalité. Il devra donc, avant d'entrer en vigueur, être, quant à sa légalité, ratifié par le Conseil d'Etat.
- b) Il faut prévoir, contre les décisions du Sénat, une instance de recours : ce sera le Conseil d'Etat.

La répartition des matières entre la loi et les règlements

- a) Seront fixés par la loi :
 - les buts de l'Université, les principes d'autonomie et de participation ;
 - l'organisation générale de l'Université ;
 - le statut financier de l'Université ;
 - les grandes lignes de l'organisation interne de l'Université ;
 - les principaux aspects du statut de ses membres.
- b) Seront fixés par règlement interne :
 - les aspects particuliers de l'organisation interne ;
 - l'organisation de chaque unité ;
 - les aspects spécifiques du statut des membres de chaque unité ;
 - les procédures de réforme des règlements internes.

L'autonomie financière

C'est l'aspect de l'autonomie que nous avons le moins pu discuter, tous renseignements nous faisant défaut, le statut financier de l'Université (art. 8-12) n'étant pas traités dans l'avant-projet d'août 1968, et la commission chargée de cette question n'ayant pas déposé son rapport au moment où nous rédigeons celui-ci.

On peut cependant énoncer comme condition générale que l'Université doit pouvoir disposer librement de son crédit budgétaire, à défaut de quoi l'autonomie ne peut être réelle.

Et l'essentiel ?

Du 30 avril au 3 mai a eu lieu à Morschach (SZ) un séminaire organisé par la FESEL (Fédération suisse des étudiants en lettres), sur le thème général « Didactique de l'enseignement supérieur ». Un professeur, des assistants et des étudiants des facultés de lettres, de sociologie et de psychologie y participaient.

L'ampleur du sujet laissait toute liberté aux participants d'organiser leur travail sur place, dans sa forme aussi bien que dans son contenu. Je voudrais insister sur la forme, parce que, une fois de plus, il a été prouvé qu'on pouvait faire du travail sérieux et efficace entre gens de niveaux d'information et de connaissances très différents. Nous avons tâté de la séance plénière, du groupe présidé et du groupe libre, et c'est cette dernière forme qui a amené les résultats les plus intéressants. Comment se fait-il en effet que dans un groupe de vingt personnes il y en a trois qui prennent la parole, alors que, dans un noyau de cinq individus, le plus timide ose soudain donner son avis ? Il vaudrait peut-être la peine de se mettre au système des tuteurs...

Le fond maintenant : trois thèmes ont été débattus durant ces quatre jours, choisis en commun.

1. Le but de la connaissance, de la science.
2. L'histoire de l'Université depuis 1800, son rôle dans la société.
3. Moyens pratiques susceptibles de modifier la situation actuelle.

Voix Universitaires

Rédaction :

Marie-José Herzog
Martine Lamunière
Jacques-François Brand
Philippe Bridel
Michel Porchet

Administratrice :

Mady Schilt

Publicité :

AGECITE, rue de l'Université 24

Imprimeur :

Imprimerie Vaudoise, Lausanne

Je me contenterai ici de soulever quelques points relatifs au premier thème, parce qu'il nous a semblé le plus important et aussi (par conséquent ?), le plus négligé.

On peut se demander, en effet, si le but de la science défendu depuis plus d'un siècle est légitime, s'il correspond à la réalité. Ainsi nous apprendrions par soif de « vérité », pour apprendre, par curiosité ? Il s'agirait donc d'un but purement individuel. Et qu'advient-il de notre science lorsque nous la « mettons en pratique » dans notre vie professionnelle ? On la voit brusquement dotée d'un rôle so-

cial. Quel est ce rôle ? L'étudiant qui sort de nos facultés est-il en mesure de le contrôler ? En est-il conscient ?

Ce caractère purement individuel de la science ne correspond donc pas à la réalité. La science joue un rôle social déterminant mais, dans de nombreuses facultés, ce rôle lui est enlevé.

La science n'a-t-elle pas pour but de libérer l'homme, quel qu'il soit ? Ne devrait-elle pas jouer un rôle social conscient, s'il est essentiel ? Si aujourd'hui ce ne sont pas les détenteurs du savoir qui contrôlent leur science, son rôle social, quelle en est la raison ?

Autre problème si on veut être conséquent : le caractère émancipatoire de la science est-il rationnel, démontrable, ou s'agit-il d'un credo ?

Et dans quel cadre devrions-nous poser tous ces problèmes ? Dans un séminaire organisé par quelques mordus de la réforme ou plutôt au niveau de chacune de nos disciplines ?

Sans avoir défini le but de notre science, n'est-il pas illusoire et illogique de faire une nouvelle loi sur l'Université, de nouveaux règlements ou des réformes ?

U. CHRISTEN.



SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

LAUSANNE 16 Place St-François
OUCHY 62 Avenue d'Ouchy
CHAILLY 91 Avenue de Béthusy

ETUDIANTS!

LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE
CONTRIBUE A VOTRE FORMATION
EN METTANT A VOTRE DISPOSITION
UN CHOIX ETENDU DE PUBLICATIONS
ECONOMIQUES ET FINANCIERES.

Vient de paraître :

Monnaies et mesures du monde



**Bijouterie - Horlogerie
de l'Université**

GRANGIER & Cie, fabricants

Grand choix de montres et bijoux
Rabais sur présentation de la carte d'étudiants
Place de la Riponne 10 - Téléphone 23 60 50
(Bâtiment Mövenpick)

Tous les procédés d'impression
composition pour thèses,
prospectus, etc.

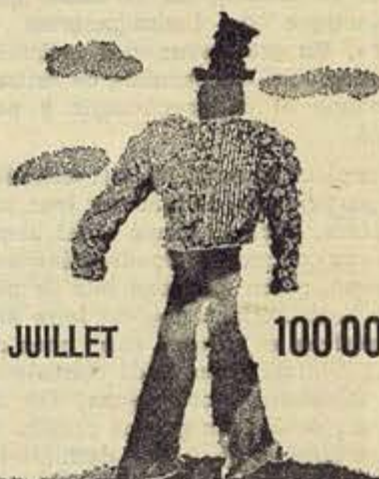
L. ROCHAT S.A.

Atelier de reprographie
1004 Lausanne
Chaucrau 3 - Tél. 22 65 71

PHOTO CINE DISCOUNT s.à r.l.
11-13 rue de Bourg LAUSANNE
tél. 22.88.77

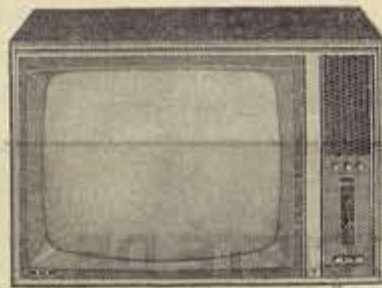
Radio - TV
Hi-Fi Stéréo

Rabais :
10 à 40 %



5 JUILLET 100 000

LOTERIE ROMANDE



LA TÉLÉVISION

REFLET DE L'ACTUALITÉ MONDIALE
REPORTAGES
VARIÉTÉS - THÉÂTRE - SPORTS
Louez un téléviseur GRUNDIG
depuis 25 francs par mois suivant le modèle.

**RADIO
SONORA**



HEUSSER-ROCHAT — LAUSANNE
16, rue des Terreaux - Téléphone 23 55 27

**A peine plus grande
qu'un paquet de cigarettes**



Cette jumelle, compacte et légère, est
conçue pour l'homme d'aujourd'hui. Sa
grandeur réduite et ses performances
« adultes » la font votre compagne indis-
pensable pour les courses en montagne ou
la promenade. OFA60.684.002
Les jumelles NIKON sont adoptées par
l'armée et la marine japonaises, la marine
des Etats-Unis d'Amérique et de la Suède.
Vous serez ravi de la maniabilité, de la
luminosité et de la netteté d'image.
NIKON 6 x 18, étui inclus, Fr. 168.—.
Si vous désirez une jumelle pour un usage
spécial, chasse, ornithologie ou marine,
vous la trouverez parmi la grande gamme
de jumelles NIKON ou WESO.
Demander le prospectus détaillé !

NILSON maître-
opticien
Place Palud - Rue St-Laurent 6
(021) 22 91 14 LAUSANNE

**papeterie
st-laurent**



Charles Krieg

5, RUE HALDIMAND
1000 LAUSANNE 17

TÉL. 021 / 23 55 77

VOUS OFFRE

choix - qualité - prix étudiés -
service compétent et

10 % SUR VOS ACHATS

COIFFURE

DAMES
MESSIEURS

Salon Pierre

Tél. 22 90 09
Nouveau bâtiment, place Riponne

tip-top

Chemises
express



Lavage + Repassage express
Nouvelle adresse : 7, rue Mercerie

Dans les groupes d'études qui se sont formés et qui travaillent depuis quelque temps au problème de la loi, on voit se dessiner certaines options, certaines lignes de force qui feront le principal des revendications étudiantes.

Parmi ces thèmes d'importance, l'autonomie et la participation, cette dernière étant entendue comme la possibilité pour les étudiants de prendre part à toutes les décisions qui sont prises à l'Université et cela à tous les échelons, prennent une place à part. Nous ne nous attarderons pas sur le principe de l'autonomie, à lui seul il pourrait faire l'objet d'un article. A ce propos, disons tout de même qu'on était en mesure d'attendre du dies criticus une réponse de Monsieur Pradervand sur cette question ; hélas, le dies criticus ne semble pas avoir retenu l'attention du président de l'AGE, trop occupé par les problèmes de statuts, et par... des examens !

Si nous considérons plus particulièrement le problème de la participation, c'est qu'UNIREFORME constate depuis un certain temps déjà des signes inquiétants

vent varier (un tiers ou un quart suivant le nombre de corps qu'on veut distinguer à l'université), le principe reste valable. Ils sont d'accord aussi pour affirmer que cette participation doit s'effectuer à tous les niveaux : instituts, facultés (ou départements), université, commissions permanentes ou extraordinaires, etc.

La participation ainsi définie en terme de quantité implique ou plutôt impliquerait, on le voit bien, la présence active, soutenue, renouvelée, et pour des périodes assez longues (1-2 ans, voire plus) d'un nombre important d'étudiants. On ne veut pas avancer des chiffres ici, mais on peut être assuré que la participation ne sera possible qu'avec un « effectif » d'étudiants engagés beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui. Qui dit engagé, dit informé, dit surtout responsable. En choisissant le « régime des présidents », l'assemblée des délégués vient de restreindre à huit à dix personnes le nombre de ces étudiants vraiment engagés au niveau universitaire. De plus, ces huit à dix personnes seront les mêmes qui auront les plus importantes responsabilités au niveau des facultés. Si, à court terme, ce régime nous a semblé le seul

La solution choisie, chacun l'affirme, est une solution de transition, provisoire, en quelque sorte c'est le « gouvernement de salut public ». Aux circonstances exceptionnelles (on peut l'espérer) que traverse l'AGE, il fallait une solution de secours, celles des présidents était certainement la moins mauvaise. Mais elle ne peut se prolonger indéfiniment, au gré de la seule volonté des présidents ; surtout, elle devrait être modifiée bien avant que la loi sur l'université soit votée par le Grand Conseil. Car, lorsqu'à la commission extra-parlementaire, les étudiants demanderont la participation, lorsqu'il faudra sur la place publique, devant les partis (car nous devons le faire si nous voulons obtenir des succès) défendre cette conception, ne sera-t-il pas trop facile à nos interlocuteurs de nous mettre en face de notre propre organisation, notamment et surtout celle de l'AGE... : participation effective, responsabilité apprise, exercée ? C'est bien avant la loi qu'on doit apporter la preuve de notre capacité à nous diriger et à faire participer le plus possible d'étudiants aux prises de décisions, au niveau des facultés, comme à celui de l'université. La décision de l'assemblée des délégués risque à

PARTICIPATION POUR QUI ?

qui nous amènent à craindre fortement pour le succès futur de cette revendication. Le plus marquant de ces « signes inquiétants » est sans nul doute la décision prise par l'assemblée des délégués le mercredi 14 mai sur le principe d'une nouvelle AGE. Qu'on se rassure bien vite, il ne va pas être ici question de notre projet, nous l'avons publié, nous avons essayé de le défendre (avouons que le temps imparti était trop court pour le faire valablement), il reste pleinement valable, même si à court terme l'assemblée des délégués a opté pour une autre solution.

Non, ce qui est plus grave, c'est que la solution adoptée par l'assemblée des délégués va à l'encontre même des intérêts des étudiants (et des présidents de facultés les premiers) en ce qui concerne la participation. Que ce soit au groupe d'étude sur la loi soutenant les deux membres étudiants à la commission extra-parlementaire, au groupe de science politique ou ailleurs, lorsque des étudiants discutent de la participation, ils admettent avec raison que celle-ci ne peut être valablement acquise et réelle que si elle est paritaire. Les solutions chiffrées peu-

valable, nous l'avons dit à l'assemblée des délégués, à long terme (le provisoire qui dure), il risque de s'avérer désastreux.

On reproche aux étudiants, ... des étudiants reprochent à d'autres leur « apolitisme ». Réduire le nombre de responsables, c'est favoriser le désengagement ou le non-engagement. On nous dira que les séances des présidents seront « ouvertes », bien sûr, mais au moment de la prise des décisions, au moment des votes, il n'y aura dans la balance que huit à dix voix, c'est peu.

Face au rectorat fort, il faut une AGE forte ; on nous le dit assez. Une AGE forte n'est pas égale à une AGE despotique, mais à un bureau qui se sent, qui est soutenu, à un président qui peut, par des moyens démocratiques, sans être démagogiques, se faire soutenir et prouver qu'il l'est, non par des comités, élargis ou non, mais par tous les étudiants informés, responsables et engagés (ce ne sont pas seulement ceux qui participent à ces comités qui veulent s'engager...).

Un autre aspect de la décision de l'assemblée des délégués doit être discuté.

long terme de porter un coup sérieux à nos revendications légitimes sur un thème d'importance.

Remarquons pour terminer un dernier paradoxe, et nous en venons à l'autonomie. A juste titre on demande que l'université soit plus indépendante à l'égard des pouvoirs publics ; on demande que les facultés, elles aussi, jouissent d'un certain degré d'autonomie face à l'ensemble de l'université ; notons que la réciproque doit être appliquée : si les facultés veulent leur indépendance, elles doivent accepter que l'université (ses organes supérieurs) jouisse d'une certaine liberté, d'une certaine autonomie, de telle manière qu'elle ne soit pas tiraillée entre les intérêts des divers corps qui la composent, mais qu'elle « pense » et agisse en terme d'intérêt général.

Paradoxe alors de voir les étudiants se jeter dans un système qui ignore délibérément cette exigence de fonctionnement optimum. Est-ce vraiment d'ailleurs la volonté de la majorité des étudiants ?

UNIREFORME.

Réformes, réformes :

c'est tout ce que vous savez dire !

Il y a six mois, lors du Dies Academicus, le rectorat et les autorités politiques clamaient à qui voulait les entendre (et les suivre) : « Nous voulons réaliser une université nouvelle, édifier une meilleure université » (FAL, 21 nov. 1968). Belles promesses de renouveau ! En réalité, comme nous l'avons souligné alors (cf. « Information et action étudiante 11 », 20 nov. 1968), cette vaste offensive réformiste avait pour but non pas de répondre aux nombreux projets et revendications que les étudiants avaient élaborés pendant l'année écoulée, mais de diviser les étudiants, de séparer les braves « responsables » des « permanents contestateurs », afin de rétablir l'ordre, le calme et le statu quo. Et, il faut le reconnaître, cette offensive a partiellement atteint son but : les réformistes de tout poil — ceux qui, l'année dernière, ne montraient même pas le bout du nez — se sont « mis au travail », élaborant projet sur projet, tandis que le « mouvement étudiant », mal structuré, incapable de résister, s'enlisait¹.

Mais, en six mois, la « large consultation » et les promesses de réformes ont

¹ Nous reviendrons, cet automne, sur les causes de ce phénomène, dû essentiellement, à notre avis, à l'absence de perspectives politiques du « mouvement étudiant ».

² Pour le questionnaire, cf. notre tract « Une magistrature foutaise ».

aussi montré leur vrai visage. « Comme vous le voyez — disait M. D. Rivier lors du Dies academicus — le rectorat désire vous faire participer, pleinement et sans attendre, aux travaux qui permettront de préciser à l'intention de l'Etat ce que doivent être les structures de la nouvelle université, des structures adaptées à ses lourdes et multiples tâches » (FAL, 21 nov. 1968). La participation ? Sous couverture d'ouverture et de compréhension, sous prétexte de tenir compte de l'avis des étudiants, elle avait pour but de charger les étudiants de la co-responsabilité des « lourdes tâches » que les autorités universitaires n'osent plus, de peur d'être « contestées », réaliser elles-mêmes, d'accabler les étudiants de projets de loi, de questionnaires, de règlements pour mieux neutraliser les propositions étudiantes.

Il n'est pas question ici de refuser une prise en charge, par les étudiants, de leur enseignement ou un contrôle sur la gestion universitaire. Il s'agit de refuser un jeu qu'on veut nous faire jouer, de refuser des « réformes » dont nous n'avons pas besoin, les « lourdes tâches » qui ne servent qu'à masquer les problèmes non résolus.

Que nous importe de définir formellement les organes de l'université, ses buts et sa fonction, de prévoir quelque vague nouveau règlement tant que près d'un tiers des étudiants échouent aux examens, tant que les facultés ne peuvent offrir des débouchés, tant que la division en facultés ou disciplines enferme le savoir dans des entités toutes faites, tant que les cours ex cathedra continuent à baver leurs discours, tant que les laboratoires manquent de place ou de matériel ? Car c'est à ces questions que nous chercherons des réponses. Or toute l'offensive réformiste les esquive ; bien plus, elle dévie le débat sur un terrain légaliste, où seules s'affrontent des idées et des opinions, afin de donner l'illusion de réformes. Dans les « commissions interfacultés » de juin dernier les étudiants avaient pourtant, de leur côté, ébauché des solutions, bien imparfaites encore, mais susceptibles d'être prolongées : projet de structures interdisciplinaires (mais, dit-on, leur appli-

cation remettrait en cause le plan de Dorigny, donc le projet est irréaliste !), projet de « collectifs de travail », de restructuration des méthodes d'enseignement sans cours ex cathedra, de nouvelles formes d'examens (mais leur réalisation exigerait de plus amples crédits, du personnel et du matériel en suffisance, donc ce n'est que de l'utopie !), et ainsi de suite. Nos « réformistes constructeurs » auraient-ils oublié tout cela ? Non, ils le nient, discutent dans l'abstrait des buts et fonctions de l'université², parce qu'ils n'ont pas de réponses et préfèrent, avec quelques accommodements, maintenir le statu quo.

M. D. Rivier a d'ailleurs récemment défini avec beaucoup de clarté sa véritable tâche : « Quant à la tâche du rectorat, elle paraît être de prendre si possible les mesures qui permettront de séparer les éléments nihilistes, qui veulent détruire l'université et la société³, des autres. Il s'agit aussi de susciter chez ces autres des éléments réformateurs qui apportent au rectorat des idées nouvelles et réfléchies sur l'université (sic !) » (interview dans « Eléments », revue universitaire, Genève, No 1, mai 1969, p. 6). Beau programme pour un rectorat à court « d'idées nouvelles » ! Mais le jeu est parfaitement clair : le rectorat se décharge sur les « éléments réformateurs » des projets de réforme dont il n'a pas même une « idée » et s'institue en grand inquisiteur, tranchant entre les « nihilistes » et les « réformateurs » — autrement dit en juge suprême seul apte à accepter ou refuser les propositions et revendications étudiantes. Mais où sont les « nihilistes » ? Où sont ceux qui, systématiquement, nient les problèmes, où sont ceux qui font fi des projets élaborés par les étudiants dans les commissions interfacultés, où est celui qui oublie qu'il a provoqué le numerus clausus en médecine, où sont ceux qui taxent d'irréalistes les étudiants qui, pour trouver des solutions effectives, sont forcés de faire sauter les carcans du conformisme et du statu quo ? Les réformes réalistes ne sont pas celles qui se soumettent à la réalité mais celles qui la transforment, celles qui dégagent le possible en fonction de critères correspondant aux besoins réels et non pas aux idées et opinions qui traînent depuis plus d'un siècle dans les circonvolutions poussiéreuses de quelques cerveaux académiques (d'Uniréforme comme du rectorat).

Or, que nous propose après un an ce rectorat décidé à « édifier une meilleure université » ? Quelle solution apporte-t-il au manque de locaux, d'enseignants, de débouchés, etc. ? Un misérable questionnaire et un projet de Dorigny réalisable dans dix ans (et d'ici là ?). La comédie a suffisamment duré ! Quant aux « pionniers d'Uniréforme », à tous ces « éléments réformateurs », qui, l'an dernier, se gaussaient des étudiants progressistes soi-disant incapables de trouver des « solutions concrètes », les voilà tous écrasés par les « lourdes tâches » du rectorat, causant de réformes sans en faire le minimum.

Mais qu'avez-vous fait ?

Pour nous, Etudiants progressistes, il n'y a pas de solutions immédiates à la crise universitaire, et l'incapacité des autorités et des réformistes à en proposer ne nous étonne pas. M. Edgar Faure non plus (il y a pourtant mis les moyens) n'en a pas trouvé. Car la crise universitaire n'est pas simplement quelque « crise de croissance », et encore moins une crise strictement universitaire ; son origine tient au développement du capitalisme. Avec l'apparition d'une nouvelle technologie (troisième révolution industrielle), l'université doit en effet répondre à des besoins nouveaux : formation de cadres techniques et scientifiques capables d'assurer le fonctionnement de cette technologie, utilisation de l'université comme laboratoire de recherche au service des secteurs avancés du capitalisme (la science étant devenue une force de production immédiate), formation de cadres capables d'encadrer la classe ouvrière (psychologues, sociologues, juristes au service des entreprises ou des bureaux de l'Etat, enseignants reproduisant l'idéologie des classes dominantes, etc...). Or, ce processus d'intégration du travail intellectuel dans le travail productif se heurte à une série de contradictions insurmontables en régime capitaliste, comme par exemple :

1. La haute spécialisation exigée dans tous les domaines empêche soit le recyclage (pour les cadres techniques surtout) soit même l'embauchage (p. ex. actuellement les sociologues sans travail) ; la main-d'œuvre « intellectuelle » étant soumise aux lois du marché du travail, on assistera à un chômage chronique dans certains secteurs, suivant les besoins de l'économie.

2. L'utilisation de la science comme force productive immédiate la soumet à la logique du profit et non à la finalité scientifique, ce qui accroît la cassure entre les potentialités rationnelles et l'utilisation effective, totalement irrationnelle, des découvertes scientifiques.

3. La loi du développement inégal et combiné se reproduit sur l'université, c'est-à-dire que les diverses sections universitaires se développeront plus ou moins rapidement suivant qu'il s'agit d'un secteur de pointe de l'économie ou, à l'opposé, d'un secteur d'utilité sociale (p. ex., pour prendre des extrêmes, les physiciens nucléaires et la médecine du travail).

4. Les structures actuelles de l'université libérale entrent en contradiction avec les nécessités du développement capitaliste (les grandes entreprises financent déjà elles-mêmes leur recherche et une part de la formation) ; or l'adaptation de l'université à ces nécessités nouvelles exige des moyens financiers que l'Etat ne peut fournir ; elle se heurte d'autre part

aux traditions libérales que les universitaires ne sont pas près d'abandonner.

Bref, en schématisant un peu, on peut dire que la crise de l'université actuelle reflète la contradiction fondamentale du capitalisme, celle qui oppose le développement des forces productives aux rapports de production : d'une part il est nécessaire — et possible — d'élever la qualification, d'utiliser les potentialités de la science et de la technique, de développer la recherche dans tous les domaines, mais d'autre part, ce processus est de plus en plus étroitement soumis à la logique du profit capitaliste, le travail spécialisé devient du travail en miettes, la science un moyen d'accroître les chiffres de vente, et les sciences humaines se subordonnent toujours plus aux intérêts idéologiques de la classe dominante.

Ces quelques éléments — qui méritent encore d'être complétés — démontrent la **profondeur de la crise universitaire**. Face à l'ampleur des problèmes qu'elle soulève (par exemple : comment envisager une utilisation rationnelle des découvertes techniques et scientifiques, comment supprimer la division entre travail intellectuel et manuel, comment concevoir un enseignement qui développe réellement les facultés des enfants, comment lutter contre le processus de réification des sciences humaines, etc.), le volontarisme empiriste de tous nos réformistes fait sourire : les opinions et les pétitions de principe n'apportent aucune solution. **Bien plus, leur unique intention n'est pas de résoudre les questions mais de colmater la brèche.** La fissure est cependant trop profonde, et les étudiants se retrouvent, comme auparavant, face aux insolubles problèmes de locaux, d'exams et de débouchés, qui ne sont, comme nous avons tenté de le montrer rapidement, que les aspects les plus visibles d'une crise bien plus grave. Certes, il est possible, temporairement, d'améliorer ici ou là les situations les plus détériorées (type *numerus clausus*). Mais, pour nous, ces solutions n'en sont pas et les réformes à courte vue ne sont que du replâtrage inutile. Que seront les belles théories de M. D. Rivier ou d'Uniréforme au prochain *numerus clausus* ? Pas même un alibi pour se justifier !

Dans l'interview d'«Eléments» que nous avons citée, M. D. Rivier disait encore à propos des forces en présence dans l'université : « Un groupe d'activistes ou de «progressistes» plus ou moins inspirés par Mao — ou en tout cas par sa phraséologie — comprenant environ une cinquantaine de militants formés (merci !), qui ont des idées, certes, mais malheureusement des idées quelque peu stéréotypées et quittant rarement le domaine des généralités, aujourd'hui banales ». Nous ne ferons pas l'injure à M. D. Rivier de lui demander ce qu'est le maoïsme, car il l'ignore⁴, tout comme ses collègues méconnaissent le B, A, BA du marxisme. Nous demandons simplement : Où sont les « idées stéréotypées et qui etc... » ? Mais ce qui est grave, et ce dont M. D. Rivier nous a fait la preuve, c'est qu'il raisonne sur l'université comme il parle de nous. Inutile de dire que, dans ces conditions, nous ne faisons pas du 30 juin la date-clé de la réforme universitaire ; mieux vaut se préparer pour le prochain *numerus clausus*...

Etudiants progressistes.

1^{er} juin 1969.

³ Nous demandons : quelle université et quelle société, M. le recteur ? Cette façon de généraliser et de considérer une société historiquement donnée comme la société et la seule possible de toute éternité est précisément un type de réflexion de la classe bourgeoise dominante qui tend à perpétuer ses privilèges, à considérer comme éternelle la société qui lui garantit le pouvoir ; l'histoire vous intelligera malheureusement un douloureux démenti.

⁴ A-t-il même lu « L'Avant-garde » ? Les maoïstes l'accuseraient alors de révisionnisme !

La « consultation » de l'Université

Un joli panier de crabes

Concurrences

Il a suffi de la publication par cinq comités de facs d'un tract au sujet de la « consultation » de l'Uni qui est, paraît-il, en cours pour que le rectorat se mette lui aussi à pondre un tract où il était question d'enquête. Tu parles d'un dialogue. Les informations dont nous disposons étant fragmentaires, nous en sommes réduits à quelques conjectures audacieuses. Les luttes d'influence entre les groupuscules professoraux (rectorat, sénat, commission universitaire, etc.) seraient, selon certaines rumeurs, assez saignantes. Dès lors, si des inexactitudes se glissent dans des tracts étudiantins, il est évident que la faute en incombe à ceux qui se disent responsables de l'Uni et qui ne donnent aucune information aux étudiants, les privant ainsi d'une belle partie de rigolade.

Un beau caca

Toutes ces bringues entre profs nous font bien rigoler, mais le mouvement étudiant est plutôt enrhumé. Une farce splendide du nom de comité de coordination interfacs a été mise en place par une équipe de joyeux compères (les petits copains « progressistes », les bureaucrates facultards et le soi-disant président de l'AGE-cuite). Les réunions du toutim étaient paraît-il ouvertes à tout le monde, mais on n'a pas vu beaucoup d'affiches de convocation. C'est à croire que tout le monde était au parfum. Quant aux braves gens d'URINEFORME (sic), leur prose dans les dernières « VU » avait le mérite d'être claire. Face à l'immense déconfiture étudiante, ils préconisaient un système qui légalisait enfin l'absentéisme (référendum, initiative et tout le tralala). Encore bravo. Nous, on préparait déjà des pétitions en blanc pour bloquer leur singerie étatique.

Du bon travail

Bravo aux délégués de l'AGE-cuite, ils ont renoncé à leurs pouvoirs pour les remettre à quelques bureaucrates facultards. Il est assez piquant de voir les manœuvres des « progressistes » aboutir à une situation que même leur maître à penser, le Gallifet de Cronstadt (Trotsky) aurait désavouée quelles que soient les « conditions objectives ». Il existe quand même des gens d'un niveau suffisant qui, au-delà des billevesées conservatrices et autres entourloupettes « progressistes », préconisent encore le contrôle étudiant. C'est le cas du comité vaudois contre la loi sur les EPF et de certains camarades zurichois du FSZ. Pourquoi se gargariser d'épithètes juridiques, poser des questions de détail aux autorités, coordonner des activités fantômes, etc. ? Tout cela relève de structures mentales sclérosées et my-

thomaniques. Tout le monde est d'accord (quand nous disons « tout le monde », nous excluons bien entendu du compte tous les petits mentaux) que la seule revendication à présenter aux autorités en place est celle d'une transparence complète des organes de décision de l'Uni, de l'Etat, de l'AGE et des « progressistes ». Et ce, afin de bien démontrer que les vraies décisions ne se prennent pas dans ces organes...

A ceux qui peignent leur grisaille sur la grisaille des murs du pouvoir, nous opposons l'alternative révolutionnaire qu'est le mouvement anarchiste : l'autonomie administrative et l'autogestion économique à la base, puis la fédération des cellules de base (en vue de la coordination et de la planification).

« Que tous les jeunes s'unissent, voilà notre désir ; qu'ils s'unissent à la classe ouvrière, aux travailleurs, et qu'ils prennent conscience que leur lutte, leur révolte, se placent en une petite partie du contexte général de la lutte des classes,

que leur classe (si classe il y a) est une des contradictions du système capitaliste, contre la société étatique et répressive. Et que leur recherche d'une société meilleure, basée sur la liberté d'expression, sur l'art et la culture est forcément la recherche de la société anarchiste ; mais que pour l'atteindre, il faut lutter, coude à coude, avec toutes les armes que l'on peut opposer au capital, lutter sous toutes les formes, opposer la lutte révolutionnaire à la violence contre-révolutionnaire.

» Il faut aussi s'élever intellectuellement pour être capable de faire une critique juste de la société et pour rechercher les meilleures structures d'une société future.

» Tous unis dans la lutte. »

CACA « columna Durruty ».

N. B. : Le dernier passage est extrait du « Réveil anarchiste », organe des libertaires romands. Pour tout renseignement, écrire au « Réveil anarchiste », BP 44 Eaux-Vives, 1200 Genève.

Une situation claire

Le 21 février, le Rectorat de l'Université diffusait un questionnaire destiné à stimuler la réflexion à l'intérieur de l'Université sur les problèmes que pose la loi sur l'Université. Cette information était donnée sous la forme d'un questionnaire dont les résultats devaient permettre, semble-t-il, de prendre le pouls de l'opinion étudiantine et d'élaborer une réponse « universitaire » globale. Le 20 mars, le Sénat de l'Université chargeait la Commission universitaire d'étudier le projet de loi sur l'Université, et de présenter au cours du semestre d'été un rapport avec d'éventuelles modifications ou contre-propositions.

Aucun rapport entre les deux choses ; après un instant d'égarément, tout le monde l'a compris, l'a admis, l'a publié ou reconnu.

Le Rectorat l'affirme devant cinq présidents d'associations de facultés et d'écoles et le président de l'AGE, en démentant toute rumeur faisant état d'un quelconque désaccord entre Sénat et Rectorat.

« Il est donc nécessaire d'établir clairement les responsabilités des factieux qui pourraient répandre le bruit contraire. »

Mais comment ces bruits ont-ils pu recueillir le moindre crédit, si aucun fait précis n'a pu leur donner, sinon un poids réel, du moins l'apparence d'une réalité ?

Au principe de toute clarté, l'ombre, la plus petite soit-elle, ne peut que faire tache ; et les rumeurs, les déclarations, les réticences, les critiques, des propositions très restrictives de modification de l'avant-projet de loi sur l'Université, n'apparaissent que plus fortes lorsqu'au nom d'une politique de maison de verre la diffusion de la lumière ne veut s'opposer à aucune restriction ; comme toute politique, celle-ci exige l'entière compréhension et acceptation de ses conséquences, et l'on s'étonnera légitimement des grands chevaux sur lesquels les esprits montent, sans préjuger des reflets parapoliciers dont s'ombrent les carapaces desdits chevaux.

Jean-Pierre Reist.

ANTI-EDITORIAL

Dans son éditorial, J.-P. Reist constate que, dans le monde des étudiants, il n'y a plus rien. Seul il demeure, digne et incompris. Il en rejette toute la responsabilité sur les autres, à moins que ses mots : « du néant rien n'est sorti » ne s'appliquent à son propre règne. C'est un peu court et la rédaction, augmentée de Michel Busch, a composé en son nom ce qui suit :

On aurait pu imaginer après cinq mois de réflexion profonde sur l'Université, sa mission et son organisation, que le président de l'AGE-CITÉ sortirait celle-ci de l'ornière dans laquelle elle s'embourbait (j'aime les images saisissantes).

Or RIEN...

Tout a commencé le soir du 12 novembre. Malgré les pulls à col roulé qu'ils avaient revêtu pour la circonstance, nos idéalistes pogestionnaires étaient désavoués par le parterre et démissionnaient lamentablement. A ce sujet, je souscris pleinement à ce jugement de M. le recteur D. Rivier qui, dans une interview accordée à « Eléments », déclarait en substance qu'il ne fallait ni être très fin ni subtil pour se rendre compte que rien ne sortirait de l'assemblée de Beaulieu. Je regrette seulement qu'il l'ait dit six mois après l'événement et que, dans son bureau, il ait qualifié les auteurs du projet d'étudiants exceptionnels. Quant à l'AGE, plus RIEN ?

Il fallait à l'AGE son homme providentiel. Je suis venu je ne sais d'où, j'ai vu je ne sais quoi et j'ai même vaincu l'autre candidat fantaisiste qui prétendait me barrer la route de la présidence sous prétexte qu'il avait le même programme que moi. Mais j'étais l'homme de la situation, je me dévouais pour la noble cause des étudiants. M. B. Galland, auquel j'ai accordé un entretien, l'a bien senti et l'a publié. J'avais compris les étudiants et qu'il fallait leur assurer la libre jouissance au sein de leurs contradictions.

Je devais leur apporter les nouveaux

statuts masochistes qu'ils attendaient de moi, ce que je promis pour la fin du semestre d'hiver. Pour cela, il m'a fallu d'abord fouler aux pieds les statuts existants et me débarrasser des débris du bureau démissionnaire : Ce fut assez facile pour ceux qui vivaient dans la nostalgie de mes prédécesseurs qui, pour ces esprits simples, avaient symbolisé la légalité ; j'ai eu plus de peine à faire taire la phraseologie néo-libriste de qui croyait que pour lui aussi l'heure de gloire avait sonné. Quant à la rédaction des « VU », j'avais pensé qu'elle succomberait à sa propre pagaille et je dois constater, c'est la seule ombre de ce bilan, que j'avais sous-estimé la force de la nature et la logique du hasard.

Très vite, il n'y eut plus aucune activité de l'AGE-CITÉ. Je restai seul et fort. Rien ne bougeait plus, j'ai pu prendre le temps de passer de brillants examens. Je n'ai même pas eu besoin, pour ne pas procéder aux élections maintes fois promises, pour envoyer aux calendes grecques le « dies criticus », d'agiter le spectre rouge des progressistes. Ceux-ci avaient, semble-t-il, aussi trouvé leurs nouveaux hommes providentiels ; du moins seule la providence peut expliquer les mutations que certains de leurs dirigeants ont réussi à accomplir sans se rompre.

Parallèlement, je rétablissais la confiance vis-à-vis de l'opinion publique. Loin de soutenir la campagne impopulaire contre la loi des EPF, je répondais favorablement à l'invitation d'un pasteur du Gros-de-Vaud, qui me demandait de venir parler à ses ouailles des problèmes étudiants. Je rassurai l'assemblée et reçus les plus vifs encouragements du ministre de Dieu.

Néanmoins je craignais qu'au semestre d'été il se trouve encore des étudiants pour me mettre en face de mes engagements. Je pris les devants en amorçant une collaboration avec UNIRÉFORME,

mouvement avec lequel je partage, outre des options fondamentales, un attrait irrésistible pour la dispute juridique pour elle-même, appliquée aux plus infimes détails. Mais ces étudiants efficaces, qui se présentaient eux-mêmes comme des étalons de course, ont rejoint le troupeau et ne sont plus que des ânes de Buridan, desséchés et incapables de se décider entre le statut quo qu'ils n'osent défendre et une réforme qui leur fait peur.

Cette expérience « main dans la main » avec UNIRÉFORME, bien dans la ligne de certains de ses leaders toujours soucieux de resserrer les faisceaux de la franche camaraderie, me montrait clairement que plus rien ne s'opposait à la dislocation complète de l'AGE, et que, de surcroît, je pouvais le faire dans l'apparence de la légalité, en convoquant l'assemblée des délégués, immuablement prompte à l'indécision, au scrupule factieux et à l'abdication.

Je procédai en deux temps. Sans consulter personne, je remis tous les pouvoirs hormis celui de me démettre de mes fonctions, entre les mains des présidents de facultés.

Ignorant tous au même degré les réalités imposées par une AGE, nous fûmes vite en état de soumettre à l'assemblée les statuts tant attendus. Le niveau de la discussion a dépassé toute mon espérance, le seul résultat concret en est que je reste président, votre dernier rempart contre l'anarchie, soucieux à jamais de défendre les intérêts de tous les étudiants.

J'ai d'ailleurs un grand projet, celui de la reprise de l'office des photocopies qui sera le point de départ d'une maison d'édition pour étudiants, où, grâce à des collaborateurs désintéressés, on pourra acheter des photocopies de luxe trois fois plus chères qu'aujourd'hui. Pourtant là encore un obstacle subsiste, l'administratrice, qui n'a pas encore compris qu'elle était de trop, que son obstination à s'occuper de tout, à faire des comptes, à faire fonctionner malgré tout la machine, que sa présence même empêche que la débâcle financière ne suive la débâcle des institutions.

Enfin je dirai pour conclure qu'on n'est pas un homme providentiel sans susciter des jalousies, des calomnies de bas étage, des tracts qui ne sont pas tous de la plume jamais lassante de J.-F. B. Des bruits courent selon lesquels j'aurais eu des scrupules à encaisser mes 300 francs de salaire mensuel. C'est faux, et d'ailleurs cette question ne regarde que ma femme et mon confesseur.

(Suite de la page 5)

— la participation des différentes entités concernées à la gestion et à la direction des écoles !

On peut se féliciter de ce résultat mais il faut se garder de crier victoire, car si les problèmes universitaires vont être étudiés avec la collaboration des étudiants, il n'est pas du tout sûr que ceux-ci obtiendront gain de cause !

Ce qu'il reste à faire

En s'attaquant à la réorganisation des Ecoles Polytechniques, les étudiants vont se heurter à de nombreuses difficultés :

— Les organes directeurs devront admettre une perte de pouvoir et se verront dirigés vers une tâche plus administrative que dirigeante.

— Le corps enseignant devra quitter l'im-

obilisme qui le caractérise depuis de trop longues années.

— Les étudiants eux-mêmes, devront se restructurer afin que l'information aille jusqu'à la base d'une manière efficace et qu'un intérêt plus grand naisse.

Le travail à faire est énorme mais face à ce qui peut en résulter, il vaut la peine d'être poursuivi jusqu'au bout.

Raymond Durussel, AGEPU.

DIAVOX ♦ Institut moderne de langues

Avenue de Beaulieu 19 - Téléphone (021) 34 78 34

**Français**

Pour étrangers : cours du CREDIF et BESANÇON

Anglais - Allemand

Cours du Centre de linguistique de Besançon

Laboratoire de langues

Stages complets et intensifs de 11 semaines (330 heures)

Externat : tous âges dès 16 ans

LA RÉALISATION DE VOTRE THÈSE

Nous l'avons étudiée pour vous

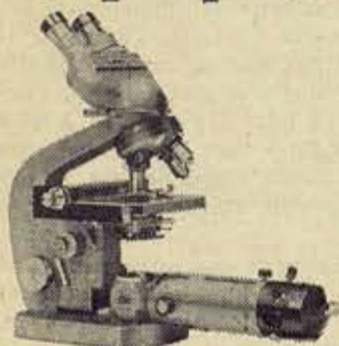
Nous vous présentons
deux systèmes nouveaux
et économiques

La composeuse IBM.
Ce texte vous donne un aperçu
de ses possibilités.
Grâce à la gamme de ses caractères
— normaux — gras et *italiques* —
elle réalise sans peine
toutes les gradations usuelles.

$$R_{e_{opt}} = \sqrt{\frac{d_h h_{11}}{h_{22}}} = R_g,$$

et si *votre thèse* comprend
de nombreuses formules mathématiques,
que pensez-vous de celle-là
composée en un cinquième du temps
requis par les moyens conventionnels ?

Imprimerie La Concorde
1000 Lausanne
Terreaux 29-31
Téléphone 021/23 92 95

Olympus - microscopes depuis 1919!**Olympus - microscope mod. EC-BI-1**

binoculaire avec platine réglable CS, tube
binoculaire 1:1, condensateur sur crémaillère
N.A. 1.25, 4 objectifs achromatiques 4x, 10x,
40x et 100x (immersion à huile), 1 paire d'oculaires
grand'angulaire WF 10x, oculières, housse en
plastique et coffret en bois avec
lampe bas-voltage 6 V/30 W avec 3 ampoules,
filtre et transformateur réglable
220 V, 1 flacon immersion à huile

Après la déduction du rabais d'étudiant, net
seulement Fr. 1687.—

5 ans de garantie**livrable du stock**

Offre extraordinaire aux étudiants

**Olympus**
microscope de recherche mod. EHC-BI-1

binoculaire, statif EH avec revolver quintuple,
platine réglable CS, tube binoculaire 1:1,
condensateur sur crémaillère N.A. 1.25, 4 ob-
jectifs achromatiques 4x, 10x, 40x et 100x
(immersion à huile), 1 paire d'oculaires grand'
angulaire WF 10x, oculières, housse en plas-
tique et coffret en bois, **lampe bas-voltage**
6 V/30 W incorporée, avec 3 ampoules,
filtre et transformateur réglable 220 V,
1 flacon immersion à huile

Après la déduction du rabais d'étudiant, net
seulement Fr. 1905.—

des références les meilleuresReprésentation générale: **Weidmann + Sohn**, département Instruments de précision **Gustav Maurerstr. 9, 8702 Zollikon**, téléphone 051/ 654800Démonstration et renseignements chez: **T. Nilson**, maître opticien, **place Palud / rue Saint-Laurent 6, Lausanne**, téléphone (021) 22 91 14.**LA PAPETERIE MODERNE SPÉCIALISÉE POUR TOUTES VOS FOURNITURES****A. KRIEG + CIE**

papeterie meubles de bureau articles techniques

6. RUE CENTRALE - 1002 LAUSANNE**RABAIS 10 % À TOUS LES ÉTUDIANTS**

nouvelle loi universitaire vaudoise

Deux questions particulières méritent d'être examinées :

1. Qui, de l'Université ou de l'Etat, fixera les traitements des professeurs, assistants et employés ?
2. Qui, de l'Université ou de l'Etat, distribuera les bourses aux étudiants ?

III. L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'UNIVERSITÉ

Il ne s'agit ici que des organes de l'Université dans son ensemble, ce qui ne préjuge rien quant à ses subdivisions.

L'organisation que nous proposons se fonde directement sur le principe de participation défini plus haut.

Le Sénat

1. Sa fonction :

Il est l'autorité suprême de l'Université. Son rôle ne peut donc pas se limiter à contrôler la marche de l'Université. Il doit diriger cette marche.

Sa première tâche sera d'élaborer et d'adopter le règlement général. Son attribution majeure est d'élaborer et de définir la politique générale de l'Université. Il élit en son sein les membres du Rectorat. Il est chargé, en plus, des tâches de coordination inter-universitaire.

2. Sa composition :

Il se compose de quarante membres, tous élus : dix professeurs ordinaires, dix professeurs non ordinaires, dix assistants, dix étudiants. Ses membres sont élus par leurs pairs, au suffrage universel, par collèges distincts, sans quorum. Les élections ont lieu à la fin de chaque année, pour l'année suivante. Le mandat est d'une année, renouvelable cinq fois.

Tout membre de l'Université doit pouvoir être élu. Pour les étudiants, la seule condition d'éligibilité est donc d'être régulièrement immatriculé. Il faut envisager, pour chacun des membres du Sénat, qu'il puisse être déchargé d'une partie de ses obligations.

3. L'organisation de son travail :

Il se réunit en séance ordinaire de quatre à six fois par année.

Il se réunit en séance extraordinaire à la demande du quart de ses membres, de son président ou du rectorat.

Les décisions se prennent à la majorité absolue des présents.

Le vote se fait par tête.

Le Sénat nomme, pour l'assister dans ses tâches, des commissions qui ne dépendent que de lui, où siègent ses propres membres, et toute autre personne dont il jugera opportun d'utiliser les compétences.

Les procès-verbaux de ses séances sont publiés et mis à la disposition de tous les membres de l'Université.

Le Rectorat

Son attribution principale est d'appliquer la politique définie par le Sénat. Pour le reste, il ne subit pas de modification importante par rapport à l'avant-projet.

Les conseils permanents et les commissions temporaires

La Commission de gestion ne semble pas non plus devoir être modifiée. Pour ce qui concerne la Commission universitaire, tout dépend du mode de subdivision qui sera retenu. Le cas du Conseil académique et la création éventuelle d'autres conseils permanents sont à examiner, ainsi que le cas des commissions temporaires autres que celles qui dépendent du Sénat.

IV. LES SUBDIVISIONS DE L'UNIVERSITÉ

Les deux principes fondamentaux, autonomie et participation, posés pour l'ensemble de l'Université, doivent également être respectés au niveau de chaque discipline, afin d'assurer à l'enseignement comme à la recherche une souplesse suffisante, permettant d'adapter les conditions d'activité des différents unités aux exigences de chaque domaine scientifique et aux situations particulières.

Pour cela, un double mouvement de décentralisation et de regroupement paraît nécessaire : suppression du système de la chaire et du cadre administratif des facultés traditionnelles, regroupement des disciplines particulières dans des ensembles organiques, et de ces ensembles (appelés par exemple sections) en trois facultés :

- médecine ;
- sciences dites exactes ;
- sciences dites humaines.

(Le choix des termes s'avérant délicat, nous avons préféré remettre les querelles byzantines à plus tard.)

Ce système devrait permettre d'obtenir une cohésion plus grande des différentes disciplines en favorisant les rapprochements par une simplification administrative et en évitant toutefois de faire de l'Université un seul bloc trop rigide. La division en trois facultés correspond d'une part à des nécessités géographiques (Dorigny, CHUV), et doit d'autre part favoriser, en donnant plus d'autonomie aux différentes disciplines, le travail interdisciplinaire tant à l'intérieur des facultés qu'entre ces dernières.

Ce système ne vise pas à créer de nouveaux échelons administratifs à l'intérieur de l'Université, mais à regrouper les compétences de manière logique. La faculté

et la discipline (département) ne devraient pas avoir une compétence administrative trop considérable.

Département, sections, facultés

Selon son importance, chaque discipline peut constituer, selon la terminologie anglo-saxonne, un département ; unité de base, celui-ci s'associe aux disciplines voisines pour former la section (par exemple le département d'allemand au sein de la section de langues modernes ; en sciences, la division en sections est chose faite depuis longtemps, et certains instituts correspondent aux départements anglo-saxons).

Les trois facultés actuelles de droit, théologie et lettres, avec les écoles qui dépendent d'elles, n'en forment plus qu'une, comprenant un certain nombre de sections dont le découpage ne doit pas correspondre aux facultés et écoles actuelles, mais aux nécessités des différentes disciplines. Il serait donc illogique de partir, pour établir les sections, des exigences des plans d'études tels qu'ils existent aujourd'hui.

1. Les organes de direction

a) La direction des départements est assurée par un professeur ; les décisions concernant le département sont discutées par l'ensemble des enseignants, des étudiants et des chercheurs qui en font partie. Cette assemblée est davantage un lieu de rencontre et de discussion qu'un organe de décision, car les modifications des plans d'études, les questions financières, les problèmes d'équipement sont soumis à la section avant que les solutions envisagées ne soient appliquées.

L'assemblée de département a donc pour fonction de permettre un contact entre enseignants et étudiants, et de dégager l'opinion des intéressés sur les problèmes à traiter, cette opinion servant de préavis à l'organe situé au niveau de la section.

b) La taille des sections est très variable ; aussi le système d'assemblée n'est-il pas envisageable pratiquement ; l'organe de direction de la section est un conseil comprenant un nombre égal de professeurs, d'autres enseignants (chargés de cours, privat-docents, etc.), d'assistants et d'étudiants ; ce conseil délibère cependant en séances publiques ouvertes aux membres de la section qui peuvent prendre part à la discussion, mais sans droit de vote. A la tête du conseil se trouve le président de la section, professeur élu pour trois ans par le conseil. Il est chargé de représenter la section, de veiller aux tâches administratives exécutées par le secrétaire, de mettre en application les décisions du conseil.


 SPERRY RAND AG


 UNIVAC

Cadre 70

Avez-vous déjà formulé des projets en ce qui concerne votre carrière lorsque vos études seront terminées ? Les connaissances que vous avez acquises vous offrent-elles des perspectives d'avenir réjouissantes ou seulement momentanées ?

Sperry Rand SA UNIVAC, une des plus grandes entreprises de la branche informatique, fournit aux étudiants ayant achevé leurs études supérieures (Université, Technicum, etc.) une possibilité de formation complémentaire leur offrant de réelles chances de succès. Le cours « **Cadre 70** » donne aux étudiants de niveau supérieur une formation très poussée dans le domaine du traitement électronique de l'information.

Plan des cours :

1re étape

Initiation solide au « hardware » et « software » du traitement électronique de l'information. Etude des différents langages de programmation. Présentation des techniques d'organisation et de management les plus modernes.

2e étape

Cours pratique de 10 semaines sous la direction de spécialistes expérimentés en organisation, en science et technique.

Horaire des cours :

Début 3 novembre 1969 — Fin 31 mars 1970.
Semaine de 5 jours : 8 h.-12 h., 13 h.-17 h. 30.

Direction :

Sperry Rand SA UNIVAC, Département cours et information.

Lieu de formation :

Zurich : centre de formation de Sperry Rand SA UNIVAC, centre de calcul commercial UNIVAC, centre de calcul scientifique et technique UNIVAC.

Langue du cours

Allemand.

Compensation :

Le cours et les manuels sont gratuits. De plus, un salaire de stagiaire sera payé pendant toute la durée de formation.

Conditions d'engagement :

Hautes études achevées.

Possibilités d'avancement :

Nous offrons aux participants du cours « Cadre 70 » ayant terminé le cours de formation avec succès — sans que cela soit une obligation — une occupation très variée au sein de la maison Sperry Rand SA UNIVAC.

Inscriptions :

par écrit à Sperry Rand SA UNIVAC
Département du personnel
Bärengasse 29
8022 Zurich

Dernier délai d'inscription :

1er août 1969.

c) Enfin, la faculté est dirigée par le conseil de faculté, de composition identique à celle du Sénat ou du conseil de section (le doyen est élu pour trois ans par le conseil de faculté, ainsi que les deux vice-doyens qui l'assistent). La tâche du conseil est de coordonner les activités des différentes sections. Un administrateur se charge des problèmes d'organisation, de locaux, etc. Le regroupement en trois facultés doit permettre au service administratif de décharger les doyens et les professeurs des actuelles facultés de tâches administratives trop lourdes, sans pour autant les donner toutes au directeur administratif de l'Université, ce qui créerait un service tentaculaire et encombrant à la tête de celle-ci.

2. Les compétences

Les compétences des différents organes doivent être clairement délimitées ; voici quelques points importants.

Les départements adressent les demandes au conseil de section. Celui-ci établit son propre budget, qu'il peut administrer à son gré. De même, la faculté coordonne les budgets des sections pour présenter son budget global à l'Université. Ceci permet d'obtenir une répartition des crédits disponibles par les intéressés les plus proches, au lieu d'obliger le Rectorat ou le Sénat à se pencher sur chaque cas particulier, sans pour autant que les seuls bénéficiaires décident eux-mêmes de la masse de crédit qu'ils recevront. Chaque subdivision de l'Université conserve ainsi toute l'autonomie financière compatible avec le respect des intérêts des autres subdivisions et ceci à tous les niveaux.

D'une manière générale, le département n'a pas de pouvoir de décision propre pour les questions importantes. Les plans d'étude sont établis par les sections, avec préavis des départements, et sont soumis à la ratification du conseil de faculté, avec recours possible au Sénat. Les propositions de création de nouveaux enseignements sont adressés, pour étude et préavis, au conseil de faculté ; la décision dépend du Sénat. Il en est de même pour la nomination des professeurs.

Par contre, les départements peuvent conclure directement des arrangements entre eux, avec la seule ratification du conseil de section, en ce qui concerne le travail interdisciplinaire. La création d'équipes pluridisciplinaires pour des travaux particuliers dépend également des départements et des sections uniquement, si bien que les intéressés directs peuvent modifier facilement leurs conditions de travail en fonction de chaque situation.

V. L'ÉTUDIANT

Un certain nombre de questions concernent l'étudiant comme individu. Ce

sont d'abord ses droits généraux qu'il convient de définir, ensuite quelques points particuliers qui sont à examiner séparément.

Droits généraux de l'étudiant

1. L'étudiant jouit de la liberté de choisir ses études et de les mener comme il le désire, dans le cadre des exigences définies par les règlements de sa section, de sa faculté, de l'Université.
2. Tout étudiant régulièrement immatriculé jouit du droit de participer aux décisions qui concernent sa section, sa faculté et l'Université, et doit avoir accès à l'information relative à ces décisions. Tout étudiant a le droit d'élire et d'être élu au Conseil de sa section, au conseil de sa faculté et au Sénat.
3. La liberté d'association est garantie, en tant que droit collectif de la communauté des étudiants.

Points particuliers

1. La question financière

— *Les prêts et les bourses* : Il est clair que cette question, étant donné son importance, doit être réglée par des dispositions spéciales.

— *Les taxes et finances* : cette question nous a divisés. Les uns estiment que ces taxes et finances ne constituent pas un obstacle réel à l'accès de toutes les classes de la population aux études supérieures, cela dans la mesure où le système des bourses y pallie pour les étudiants les plus défavorisés. Les autres estiment au contraire qu'il est temps, après que les études primaires et secondaires sont déjà devenues gratuites, que la gratuité des études supérieures soit reconnue en principe, et mise en application au plus tôt, par la suppression totale des taxes et finances de cours et d'examen.

2. La question disciplinaire

S'il paraît nécessaire de maintenir un certain nombre de règles disciplinaires à l'Université, il convient également de donner à l'étudiant quelques garanties contre le malentendu, l'incident et l'arbitraire toujours possibles.

D'abord, l'infraction doit être définie explicitement dans un règlement. L'étudiant passible d'une sanction doit en être averti par écrit. S'il s'agit de dégâts causés volontairement, les réparations sont à la charge de celui qui les a commis, mais il ne peut y avoir d'amende.

Les deux peines possibles sont : 1. L'exclusion temporaire d'un cours prononcée par le Rectorat. 2. L'exclusion de l'Uni-

versité prononcée par le Sénat. L'exclusion n'est pas notifiée aux autres universités. L'exmatriculation volontaire de l'étudiant suspend la procédure, mais il perd le droit de se réinscrire.

3. L'exmatriculation pour incapacité

Ici encore, si l'étudiant qui s'avère incapable de répondre aux exigences des études qu'il a choisies, doit pouvoir être exclu de l'Université, il importe de lui avoir préalablement donné de solides garanties contre l'incident et l'arbitraire. Il s'agit surtout de définir cette incapacité. La seule preuve d'incapacité qu'on puisse prendre en considération c'est le fait, pour un étudiant inscrit, ou de ne s'être pas présenté à ses examens dans les délais fixés par les règlements de sa section, ou d'avoir définitivement échoué à ses examens. Dans ce cas, l'étudiant, en général, quitte l'Université et il n'y a pas lieu de l'exclure.

4. L'organisation générale du corps des étudiants

Il paraît indispensable que la loi institue, mais sans rien fixer quant à sa structure, ni rien préciser quant à ses fonctions, une organisation générale englobant l'ensemble des étudiants, à laquelle l'adhésion serait automatique. Cette organisation serait chargée, d'une façon générale, de la défense des intérêts des étudiants, et en particulier d'organiser les élections des membres étudiants au Sénat.

5. Les examens

Cette question revêt une telle importance, et la façon dont elle est actuellement résolue est insatisfaisante à un tel degré qu'il faudra la réexaminer entièrement. On peut songer sans délai, sans revoir le principe même de l'examen, aux moyens de garantir au candidat une appréciation objective de ses capacités, et notamment la liberté d'opinion. La présence d'un jury compétent et la publicité sont au nombre de ces garanties.

6. Les auditeurs

Toute restriction du nombre des auditeurs serait en contradiction avec le cinquième des buts que nous avons assignés à l'Université : la promotion de l'instruction supérieure. C'est au contraire à l'Université à se donner la possibilité de recevoir tous les auditeurs qui se seront inscrits, et même à faire en sorte que ce nombre soit le plus grand possible.

Pour le groupe d'études :
J. POGET et Y. MICHAUD.



TAVERNES GRECQUES

Escaliers-du-Marché 5
A 20 mètres de la place Palud

Nouveaux prix
Plat du jour : Fr. 4.50

Le Barbare

Au cœur du Vieux-Lausanne

BAR A CAFÉ

Escaliers-du-Marché 27
1003 LAUSANNE

Tél. 222132 (app. 237168)
M. et J.-P. Forrer

où irez-vous ce soir...

BAGATELLE

Dancing de la jeunesse

BRUMMELL
Stéréo-Parade attractions

SCOTCH
«Whisky à gogo»
LAUSANNE
réservations (021) 22 09 33

Carnotzet gastronomique
valaisan

Raclette - Bourguignonne
Grande carte
Vins ouverts et bouchés

LE RACCARD

Simplon 14 - Lausanne
Téléphone 26 48 93
Pierre Goy, propriétaire

RESTAURANT DES DEUX - GARES

Snack
Bar
Pizzeria
Taverne

Le rendez-vous des jeunes
dans le vent

4, place de la Gare
Téléphone 23 48 52



Menus copieux et variés
avec potage, dès Fr. 3.50

Spécialités tunisiennes
de Fr. 2.30 à Fr. 10.—

En semaine :
Couscous sur assiette



Service à domicile
Expédition

Même maison :
BOURQUI - Téléphone 23 78 58
Rue du Grand-Saint-Jean 6
Lausanne

Charles Jetzer S. A.

**Grands vins français et vaudois,
vins fins et courants,
apéritifs, eaux-de-vie
et liqueurs de marque**

Imprimerie J. Magnenat

Lausanne

Typographie et impression en offset

Rue de Genève 14
Téléphone 22 03 73

Tous travaux
en noir
et en couleur
Brochures, thèses

A Mesdames et Messieurs les Professeurs

Conduite à tenir à l'égard du CLES

(« Communauté des étudiants de l'enseignement secondaire »)

Le 30 mai 1969

Cette organisation, télécommandée par les étudiants progressistes et à laquelle s'intéresse particulièrement l'un des partis politiques vaudois, présente des caractéristiques et affiche une attitude nuisibles à l'ordre et à la tranquillité dont ont besoin nos élèves pour le déroulement de leurs études.

Elle a un caractère éminemment politique et tombe sous le coup de l'article 53 du Règlement des Gymnases cantonaux du 14 juillet 1956, modifiée le 23 avril 1957 et le 19 décembre 1960. « Il leur est interdit (aux élèves) de former entre eux des sociétés et de s'affilier à des groupements qui pourraient les gêner dans leurs études. »

La Conférence des directeurs d'établissements gymnasiaux vaudois a décidé de ne pas reconnaître le CLES. Toutes activités de ce groupement à l'intérieur du Gymnase de la Cité, soit affichage aux piliers des élèves et toute distribution de tracts, doivent être considérés comme des actes d'indiscipline contraires à la neutralité politique de l'école, et traités comme tels.

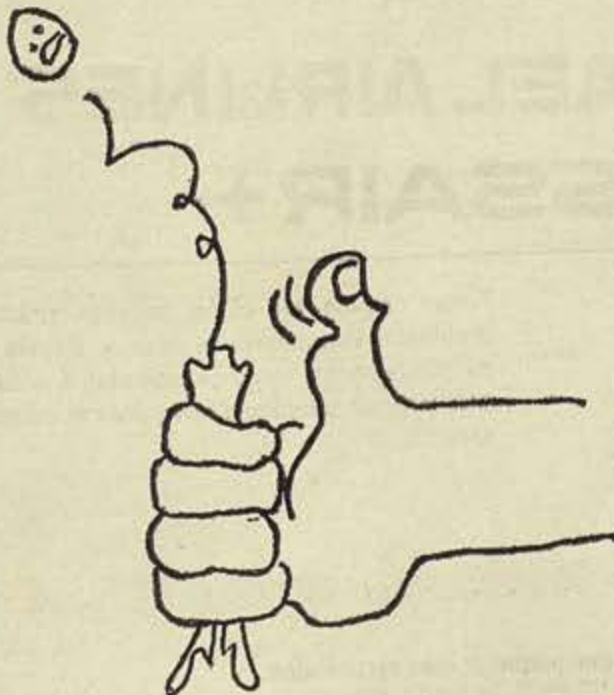
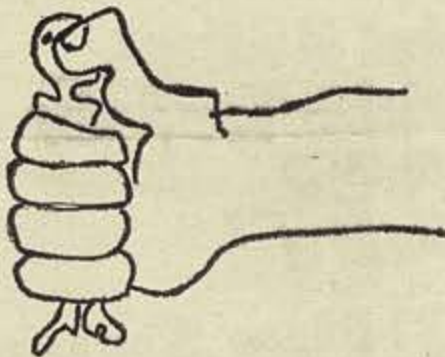
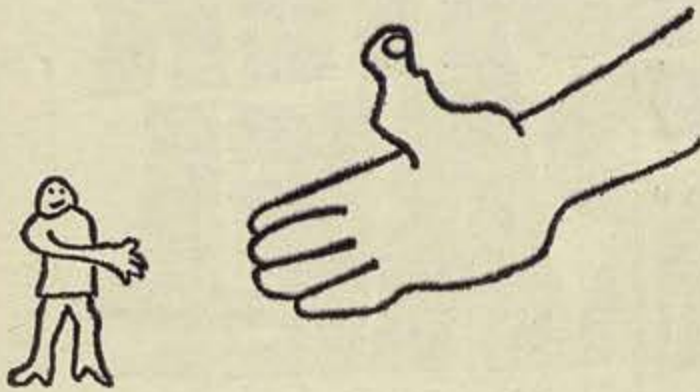
(Règlement général de 1909, art. 27)

Dans le plein exercice de ses compétences, le soussigné invite Mesdames et Messieurs ses collègues à collaborer sans réserve avec lui pour l'application de ces directives, notamment :

- en lui signalant immédiatement, à lui-même ou à MM. les doyens, tout élève propagandiste, distributeur de tracts ou colleur d'affiches. Pour éviter les échappatoires, ils voudront bien conduire eux-mêmes l'élève concerné à l'un des membres du Conseil de direction ;
- en annonçant immédiatement toute amorce ou tentative de trouble au Secrétariat, qui assurera les liaisons nécessaires ;

Le soussigné compte sur l'appui ferme et avisé de tous ses collègues, il a le devoir de leur rappeler que tout acte de faiblesse ou de complaisance sera considéré comme une faute professionnelle. L'étendue de leurs obligations est définie notamment aux articles 22, 25, 26, 30, 34-38 de la « Loi du 9 juillet 1947 sur le statut général des fonctions publiques cantonales ».

Le directeur :
(Signature)



ETUDIANTS C'EST LE MOMENT DE VISITER ISRAEL

Le tarif spécial étudiant vous permet de voyager individuellement, en profitant du confort et du service de vols réguliers, sans être obligé de fixer à

l'avance la date de votre retour. Et vous bénéficierez de tous les avantages qu'Israël offre aux étudiants.

**Tarif spécial étudiant
Genève (ou Zurich)-Tel-Aviv**

Fr. 327.-

(Aller-retour Fr. 654.-)

Services réguliers ELAL et Swissair

Tarif valable en classe économique, du 1^{er} juin au 15 octobre et du 20 décembre 1969 au 15 janvier 1970 pour étudiants âgés de plus de 12 ans et de moins de 31 ans.

ELAL ISRAEL AIRLINES

SWISSAIR →

**FUTURS MÉDECINS
FUTURS PHARMACIENS**

Faites comme vos aînés, ne vous embarrassez pas de problèmes comptables et fiscaux. Depuis plus d'un quart de siècle, notre système comptable a fait ses preuves. AUCTOR, un personnel spécialisé et universitaire à votre service.

AUCTOR
G.m.b.H.

UNNE BUCHFÜHRUNGS- UND STEUERBÜRO
FÜR ARZTE, ZAHNÄRZTE, TIERÄRZTE
APOTHEKER UND DROGISTEN

Téléphone 26 36 66 - Télex 24 008

